



Villeneuve  
Saint Georges

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 27 SEPTEMBRE 2018**

4<sup>ème</sup> SÉANCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**ANNÉE 2018**

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 14 juin, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Mubbashar KHOKHAR, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Kristell NIASME.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Bénédicte BOUSSON-JANEAU  
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE  
Maurice BELVA a donné procuration à Yannick PILATTE  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET  
Imen GUEDDA a donné procuration à Nadia BEN MOUSSA

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

José GRACIA  
Jean-Paul ESPINAR  
Jocelyne LAVOCAT  
Dominique JOLY  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION**

Manuel MENAL, Directeur général des services  
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services  
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services  
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services  
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services  
Laura BAILLY, Responsable du service de l'achat public  
Adrien VELLA, Juriste

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

Il est procédé à un appel nominal.

## **DÉCLARATION LIMINAIRE DE M<sup>ME</sup> LA MAIRE**

### **Mme la Maire**

« Chers collègues, Mesdames, Messieurs, depuis notre dernier conseil municipal qui s'est tenu le 21 juin, premier jour de l'été, plusieurs événements ont eu lieu à Villeneuve.

Nos initiatives estivales ont permis de réunir plusieurs milliers de Villeneuvoises et Villeneuvois.

« Villeneuve sous le soleil » – engagement issu d'« Imagine Villeneuve », avec ses nombreuses animations organisées dans tous les quartiers de la Ville – a permis à toutes et à tous, et surtout à celles et ceux qui n'ont pas pu partir en vacances, de profiter de cet été et des périodes de repos.

Le bal des pompiers et le feu d'artifice du 13 juillet qui se sont tenus – comme il en est maintenant une forte habitude et coutume au Fort des pompiers – ont une fois de plus enchanté les 4 000 participants.

C'est encore sous le soleil que nous avons pu accompagner les enfants de Villeneuve dans leur rentrée scolaire, en leur offrant une trousse avec des fournitures scolaires, ainsi qu'un dictionnaire pour les élèves de CM2.

J'ai également participé samedi dernier – avec Nathalie DINNER, Vice-Présidente du conseil départemental – à la remise des ordinateurs aux futurs collégiens entrant en 6<sup>e</sup>.

Durant les vacances scolaires, nous avons pu faire les travaux nécessaires dans les classes, dans les cours et aux abords des écoles. Tout était bien prêt pour cette rentrée scolaire 2018.

Le début du mois de septembre, c'est aussi la fête de la Ville et des associations, une belle fête qui a vu une participation des Villeneuvoises et Villeneuvois en très forte hausse – avec 7 000 participants, contre 5 000 l'an passé –, des associations plus nombreuses qu'en 2017, avec la présence de plusieurs nouvelles associations. L'ambiance était festive et très conviviale, avec de nombreuses tentes des services municipaux.

Cette fête témoigne de la diversité et de la richesse de notre tissu associatif, des associations qui doivent être soutenues, accompagnées dans le cadre de leurs projets « Initiatives ». Je veux d'ailleurs saluer Yannick PILATTE et Maurice BELVA, ainsi que tous nos services qui, par leur forte mobilisation, ont permis le succès de cette fête.

Lors de cette fête de la Ville et des associations, nous avons tenu, en lien avec la brigade des sapeurs de Paris, le général GALLET et le Préfet, à rendre hommage au pompier Geoffroy HENRY mort en intervention, dans les circonstances que vous connaissez. Un moment évidemment très émouvant, qui témoigne aussi de l'attachement des Villeneuvois à leurs pompiers.

Nouveauté en cette rentrée, "Villeneuve et vous" fait peau neuve. Un nouveau journal de la Ville pour mieux rendre compte de ce qu'il se passe à Villeneuve, mieux informer des projets en cours et à venir, mettant au cœur de l'actualité les Villeneuvois, leurs initiatives, leurs droits, un magazine désormais mensuel, avec de nouvelles rubriques, fruit là aussi, d'un travail de concertation avec de nombreux habitants.

Septembre, c'est aussi la rentrée culturelle. La présentation de la nouvelle saison samedi soir a été l'occasion pour la direction de la culture et les directions des différents équipements, de nous dévoiler une programmation riche, diverse, de qualité, pour les petits, les grands et les jeunes, avec du théâtre, des concerts, du cinéma, ainsi que des marionnettes.

Après la médiathèque Jean Ferrat qui rencontre depuis son ouverture cet été un important succès en termes de fréquentation, nous inaugurerons demain la Maison des artistes Frida Kahlo, ainsi que la fresque réalisée par l'artiste d'art de rue Zabou.

À ce propos, je tiens à dire que Villeneuve commence à devenir une référence pour le milieu de l'art de rue dans le Val de Marne, mais aussi bien au-delà.

Ce nouvel équipement culturel en centre-ville participe de notre volonté de développer la culture et l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Il participe également grandement à la renaissance du centre-ville.

L'art de rue va aussi faire partie des initiatives prises par l'OPH dans toutes les cités de Villeneuve-Saint-Georges. L'ensemble de Villeneuve-Saint-Georges va donc pouvoir également profiter de ces initiatives, ainsi que d'autres initiatives sous l'égide de ville.

Pour tout cela et pour ces projets qui ont marqué l'été et la rentrée, je tiens, devant vous tous, à féliciter et à remercier tous les agents qui se sont démenés pour que tous ces événements se déroulent le mieux possible. Cela est important, car tout ce travail-là, toutes ces initiatives et ces projets favorisent le vivre ensemble.

Dans la poursuite du dialogue engagé avec « Imagine Villeneuve », j'ai souhaité continuer à impulser cette démarche avec une série de rencontres de quartiers. Trois se sont déjà tenues au Quartier Nord, à Triage et à Belleplace-Blandin. Elles seront suivies de trois autres au Plateau, centre-ville, et HBM Péri-Les Tours, ainsi qu'une série de neuf rencontres au printemps.

Ces rencontres sont très riches et permettent des échanges sur la vie des quartiers, sur les problèmes individuels ou collectifs, les projets en cours dans le quartier et dans l'ensemble de la Ville. Elles sont sans concession de la part des habitants rencontrés, mais toujours constructives, avec le souci de faire avancer le quartier et le mieux vivre à Villeneuve.

Le travail en ateliers pour la mise en œuvre des engagements d'Imagine se poursuit, avec une prochaine soirée à l'IFFEN le 4 octobre, dans la perspective de la soirée du mercredi 12 décembre au théâtre, où nous ferons, avec les habitants, le bilan de la mise en œuvre des 94 engagements.

Au mois de novembre, se tiendront également les rencontres de la jeunesse qui sont aussi issues des engagements d'« Imagine Villeneuve ».

D'autres initiatives sont à venir :

- la journée propreté le 13 octobre au Quartier Nord ;
- la soirée de remise des diplômes le 9 octobre au théâtre, avec toute l'équipe du lycée Arago ;
- la Semaine bleue, laquelle permet de mettre en lumière la participation des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, et encourager les démarches participatives et intergénérationnelles ; cette semaine se déroulera du 8 octobre au 12 octobre.

Ces initiatives passées et à venir se font encore dans des conditions financières difficiles et des incertitudes institutionnelles. L'annonce de la suppression de 2 600 enseignants dans le secondaire, les difficultés rencontrées par de nombreux jeunes pour trouver un établissement scolaire, l'absence de professeurs dans certains collèges ou au lycée peuvent nous inquiéter.

Les annonces faites par le gouvernement pour le budget 2019 ne sont pas non plus rassurantes. Elles s'inscrivent toujours dans la même logique que les précédentes politiques, une logique de restriction financière pour les services publics, la solidarité, la suppression de postes de fonctionnaires, la remise en cause de notre modèle social et des exonérations de cotisations patronales pour les entreprises, surtout les plus importantes, à hauteur de près de 20 milliards d'euros. Nous connaissons par avance, malheureusement, le résultat de cette politique. Cela fait plus de 35 ans que ces recettes sont appliquées.

Pour ces raisons, je soutiens les salariés, les agents de la fonction publique et leurs organisations syndicales qui se mobilisent et préparent la journée d'action du 9 octobre prochain.

Je suis aussi aux côtés de tous les élus, des maires, qui en ont assez des ponctions faites sur le dos des communes, alors qu'elles sont les premières à investir tout en rendant un service public attendu de la population. Le gouvernement les conduit donc, aujourd'hui, à des choix draconiens insupportables.

Je terminerais mon propos par quelques informations sur le projet de renaturation des berges de l'Yerres. Ce sujet était notamment au cœur de ma visite, hier soir, dans le quartier Belleplace-Blandin. Comme vous le savez peut-être, depuis le 21 mars dernier, le Préfet a confié à l'EPA ORSA la mission d'élaborer un nouveau dispositif de ce projet avec un plan de financement. Le travail avance bien, malgré les complexités et l'ampleur d'un tel projet.

Lundi matin, je rencontrais Patrick OLLIER, président de la Métropole, et Daniel BREUILLER, Vice-Président en charge de la nature en ville, lesquels m'ont assuré de l'engagement de la Métropole. J'espère donc pouvoir prendre une délibération spécifique sur le projet. Tout n'est pas signé, mais les engagements sont pris par l'ensemble des partenaires. Je viens de citer la Métropole dont l'engagement est récent, mais se sont également engagés le Département (lequel s'est non seulement engagé à continuer, mais à aller plus loin), la Région, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (qui s'est engagée à intervenir davantage qu'elle ne le faisait jusqu'à maintenant), le SYAGE qui intervient sur la question de l'aménagement. J'espère donc qu'une délibération spécifique sur notre projet sera prise, en particulier par le conseil de la Métropole, d'ici la fin de l'année.

Nous devrions donc être en capacité de signer la convention avec l'ensemble des partenaires que je viens de citer.

Cela nous permettrait d'engager, dès le début 2019, le projet d'acquisition de maisons sur l'ensemble de la zone rouge du plan de prévention du risque inondation. De plus, en raison des aléas constatés durant les deux inondations, la partie du Chemin des Pêcheurs qui ne fait pas partie de la zone rouge sera également pris en compte, une bonne nouvelle que nous avons pu annoncer hier aux habitants concernés qui habitent sur cette zone-là.

Comme je l'ai indiqué, notre conseil municipal sera tenu informé de toutes les étapes de ce projet majeur pour l'avenir du quartier et de notre ville.

Je vous remercie de votre attention pour cette introduction à notre conseil municipal. »

## **Affaires traitées en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.**

### **M. FAÏSSE**

Madame la Maire, concernant la décision 79, pour quelle raison commande-t-on des ouvrages scolaires pédagogiques en passant par la société « Le Furet du Nord » ou « La Bibliothèque pour l'École » ? Pourquoi ne nous adressons-nous pas directement aux éditeurs ?

### **Mme la Maire**

Ils ont répondu suite à un appel d'offres.

### **M. GAUDIN**

Concernant la décision 82, nous apprenons que pour une somme de 45 000 euros HT, vous allez aménager une salle de convivialité. Pouvez-vous nous préciser à quoi cela servira-t-il ?

### **Mme la Maire**

C'est une salle de convivialité pour les agents communaux, afin qu'ils puissent déjeuner ou prendre une pause café. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux déjeunent malheureusement dans leur bureau et cela leur permettrait, s'ils le souhaitent, de se restaurer le midi, sachant que les agents communaux peuvent aussi déjeuner à la restauration des cheminots de la SNCF sur le site ferroviaire. Il existe donc une solution appropriée pour qu'ils puissent déjeuner, mais nous constatons également que certains agents souhaitent manger rapidement le midi. Cette salle de convivialité leur est donc entièrement consacrée et elle se tiendra au rez-de-chaussée de la mairie. Il s'agit d'une obligation légale que nous remplissons bien volontiers. Je pense que c'était important, car cela manquait dans l'Hôtel de Ville. Cela sera d'ailleurs prévu, intégré, dans le cadre du futur pôle administratif.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2018**

### **M. BIYIK**

M. Charles KNOPFER m'a prêté des propos qui ne sont pas vrais, car je n'ai jamais dit que « la société avait fait faillite », en page 10. Je ne l'ai jamais dit. Vous pouvez vérifier sur le compte rendu analytique, ainsi que sur l'article du *Parisien*.

### **Mme la Maire**

Nous ne nous fions pas à l'article du *Parisien*.

### **M. BIYIK**

Vérifiez-le sur le compte rendu analytique. Je n'ai donc jamais dit que cette entreprise avait fait faillite. Il ne faut pas me prêter des propos que je n'ai pas tenus.

### **Mme la Maire**

S'agit-il du propos de Charles KNOPFER ?

### **M. BIYIK**

Oui, mais ce n'est pas vrai.

### **Mme la Maire**

C'est ce qu'il a dit et le compte rendu reprend ce qu'il s'est dit, en respectant la parole de chacun.

### **M. BIYIK**

Par rapport à tous les propos que j'ai tenus au cours des précédents conseils, aucun d'entre eux n'a été rapporté tel que je l'ai tenu. Tous mes propos rapportés dans ce compte rendu sont soit faux, soit manquants. Je vais donc voter « contre ».

**Mme la Maire**

Il s'agit des propos qui, évidemment, se rapportent à l'ordre du jour.

**M. BIYIK**

Non. Certains propos ont été carrément effacés. Je voterai donc « contre » et j'écrirai plusieurs fois au Préfet.

**Mme RICHETON**

La page 42 comporte une « coquille », au sujet du temps scolaire de 36 semaines. Il faut lire « 37,30 heures », au lieu de « 371 000,130 par an ».

**M. GAUDIN**

Vous avez répondu par une longue déclaration sur mes propos au sujet de l'appauvrissement de la Ville et j'aimerais avoir quelques précisions. Lorsque vous avez rapporté mes propos, à savoir que le revenu par habitant, à Villeneuve-Saint-Georges, était 50 % inférieur au-dessous de la moyenne de la strate, je l'ai dit et je le maintiens. Vous avez prétendu que c'était un mensonge, que c'est faux et que vous allez le démontrer. Pour le démontrer, vous reprenez une source de l'INSEE et vous me répondez en utilisant la médiane du niveau de vie. Je ne vois pas trop ce que c'est. Je ne vois pas le rapport entre la médiane du niveau de vie et le revenu par habitant. Je ne comprends donc pas comment vous arrivez à me prouver que mes propos ne sont pas justes, en me parlant de la médiane du niveau de vie. Donc, si M. CHABERT pouvait nous expliquer ce qu'est « la médiane du niveau de vie », je l'écouterais volontiers.

**Mme la Maire**

Nous vous ferons une réponse écrite, car je ne propose pas que nous recommencions le débat, qui a été long.

**M. GAUDIN**

Deux fois de suite, je vous ai demandé une réponse écrite que je n'ai toujours pas.

**Mme la Maire**

Si, c'est ce que j'ai fait. Je vous l'ai lue intégralement et elle vous a été transmise.

**M. GAUDIN**

Non. La lire en conseil municipal, ce n'est pas une réponse écrite.

**Mme la Maire**

Ne vous a-t-elle pas été communiquée, M. GAUDIN, à la fin du conseil municipal ?

**M. GAUDIN**

Vous avez choisi de me répondre par une déclaration en conseil municipal. Je pense que j'ai le droit, en conseil municipal, de vous demander des explications.

**Mme la Maire**

Je vous ai répondu, et si vous n'avez pas eu la note écrite – ce qui me semble assez curieux – je vous la transmettrai sans aucun problème.

**M. GAUDIN**

Ça va durer combien de temps comme ça ?

**Mme la Maire**

J'ai envie de vous retourner le problème, M. GAUDIN : combien de temps cela va-t-il durer ? Je crois que nous avons aussi une ville à gérer, des choses importantes à décider, et nous n'allons pas discuter des mêmes choses à chaque conseil municipal.

**M. GAUDIN**

Je ne peux donc pas avoir d'explications sur ce que vous m'avez écrit ?

**Mme la Maire**

Nous vous en redonnerons une écrite, car nous n'allons pas continuer.

**M. GAUDIN**

Attendez, cela fera trois fois que vous me le promettez, trois fois que je n'aurai rien. Qu'est-ce que c'est que cette méthode de travail ? Je pose la question en conseil municipal et je ne peux pas m'exprimer. Vous ne voulez pas me répondre. Comment faisons-nous pour avancer ?

**Mme la Maire**

Si vous voulez vous énerver, M. GAUDIN, allez-y, mais je ne m'énerverai pas. Je vous ai répondu une fois, je ne le ferai pas trente-six fois, et non à chaque fois sur les mêmes questions. C'est tout.

**M. GAUDIN**

Censure inadmissible.

**Mme la Maire**

Je publierai ma réponse, si vous voulez. Nous verrons si c'est de la censure.

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK ayant voté contre,

Pierre MAILLOCHON, Philippe GAUDIN, Marie-Christine PEYNOT et Kristel NIASME s'étant abstenus,

Approuve le compte rendu analytique du 21 juin 2018.

## **HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Cadre de vie**

#### **1- Appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes vivants » de la Métropole du Grand Paris**

**Mme la Maire**

Le 13 avril 2018, la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à construire un partenariat de projets avec les collectivités volontaires, afin de s'engager dans une dynamique de revitalisation de leur centre-ville.

La Ville a souhaité répondre à cet appel, conjointement avec l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, afin d'engager dès à présent la conception de plans d'action complémentaires au PNRQAD (Programme national de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés), associant deux nouveaux partenaires.

Ces actions viseraient à poursuivre la dynamique du PNRQAD par des projets qui visent trois objectifs principaux :

- lutter contre l'habitat indigne ;
- diversifier l'offre commerciale ;
- favoriser la place du piéton.

Si cette candidature est retenue, elle se poursuivra par un travail conjoint avec les différents partenaires que sont la Métropole du Grand Paris, le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre, l'EPA ORSA et la Ville, pour définir un plan d'action précis.

Cette construction fera l'objet d'une démarche participative, associant notamment les conseils citoyens.

**M. FAÏSSE**

Puisqu'il s'agit de revitaliser le centre-ville et de favoriser la place du piéton, pouvez-vous nous donner le résultat de l'étude que vous nous aviez promise sur l'impact de la création du rond-point devant la gare, impact sur l'amélioration, ou non, de la circulation et sur la qualité de l'air ?

**Mme la Maire**

S'agissant de l'impact des travaux, aujourd'hui effectués par l'État sur la RN 6, l'expérimentation se poursuit jusqu'en décembre. Une prolongation de l'expérimentation ayant eu lieu, dès qu'elle sera faite et que l'État en aura remis les conclusions, nous vous en ferons évidemment part.

**M. GAUDIN**

Il me semble avoir vu dans la presse qu'un rapport d'étape avait déjà été publié courant juin.

**Mme la Maire**

Non.

**M. GAUDIN**

Vous ne l'avez pas lu ? Ce n'est pas possible.

**Mme la Maire**

Existe-t-il ?

**M. GAUDIN**

Je vous le transmettrai, Madame.

**Mme la Maire**

Pour faire l'ensemble de ces projets, vous avez remarqué que nous travaillons en ce moment d'arrache-pied au carrefour du Lion, que nous pourrons sans doute inaugurer – si tout se passe bien – début janvier. Il s'agit donc de travaux de l'État et de la Ville avec notre aménageur l'EPA ORSA du Conseil départemental du Val-de-Marne, avec bientôt, également le projet de la gare. Il s'agit d'une dynamique de projets sur le centre-ville.

Il n'empêche que la proposition qui vous est faite est de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt. Car, si nous pouvons avoir des moyens supplémentaires, y compris de la Métropole du Grand Paris, nous pensons que c'est une bonne chose, et qu'il reste encore à travailler sur des questions fortes, comme « l'offre commerciale », « l'habitat indigne » (même si nous travaillons aussi parallèlement à cette question-là) et encore une fois, « la place du piéton ».

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve la candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes vivants »,

Autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **2– Mise en place de la vidéo verbalisation sur la commune**

### **M. HENRY**

Il s'agit de la mise en place de la vidéo verbalisation sur la commune. Je ne reprends pas tous les sujets. Nous avons déjà parlé de mise en place de vidéo sur la commune, qui était plutôt de la vidéo protection, axée sur la sécurité des gens et des Villeneuvois.

Aujourd'hui, nous constatons de plus en plus d'infractions, non pas vis-à-vis des Villeneuvois en tant que tels, mais vis-à-vis des Villeneuvois par les infractions automobiles, que ce soit sur des sens interdits pris, sur des feux rouges grillés et des stationnements dans des situations plus que dangereuses, sur des trottoirs, des passages piétons et autres.

Nous avons donc commencé à travailler sur un dossier pour mettre en place de la vidéo verbalisation sur la voie publique.

À cet égard, nous nous proposons d'installer bien sûr d'autres caméras, afin de continuer l'effet et pouvoir faciliter toutes les actions des polices nationales et municipales, mais également de la justice, pour traiter ces sujets. Car, si nous ne pouvons pas non plus *tout* verbaliser avec les caméras, cela permettra tout de même d'aider à la constatation des infractions.

Il est donc proposé aujourd'hui que le conseil municipal autorise :

- la procédure de la vidéo verbalisation comme moyen de lutte contre l'arrêt et le stationnement gênant – ou très gênant – dans des conditions fixées par le Code de la route ;
- Mme la Maire à signer tous les documents correspondants.

### **M. FAÏSSE**

Je voulais vous signaler, que de nombreux parcmètres sont en panne, en particulier rue Henri Janin, devant le parking de La Poste. Ils sont en panne et nous ne pouvons pas les utiliser.

### **M. HENRY**

Il est vrai que certains parcmètres sont aujourd'hui non fonctionnels, mais ils ne sont pas forcément en panne. En effet, je vous rappelle que nous avons acté la nouvelle réglementation sur le stationnement avec les forfaits au-delà d'un certain seuil et les changements de tarification. Nous avons donc un prestataire qui doit et qui va les mettre à jour et les mettre à l'heure. Cela va donc se réguler dans les semaines à venir.

**Mme NIASME**

Je voterai pour cette délibération, car effectivement, mettre de la vidéo verbalisation sur notre commune est plutôt une bonne chose, mais, je rebondis sur la remarque précédente. Je m'étonne simplement de la mise en place de vidéo verbalisation spécifiquement dans cette zone de la commune, puisque cela suit scrupuleusement l'installation et l'arrivée de ce rond-point.

Je me demandais donc si cela n'était pas lié au fait que, justement, dans la mesure où les premières études démontrent que la circulation est un peu compliquée et que, finalement, cela ne répond pas tellement aux attentes, ne s'agit-il pas d'accompagner un peu et de permettre que ce dispositif fonctionne mieux ? Car, finalement, n'avons-nous pas, dans plusieurs endroits de la commune, beaucoup d'incivilités pour les habitants, notamment sur la route ? En effet, je remontais l'avenue de Valenton tout à l'heure et j'ai encore vu quelqu'un qui dépassait au feu rouge, au risque d'écraser des piétons.

Je pense que les Villeneuvois ont besoin d'un dispositif de vidéo verbalisation étendu sur l'ensemble de la commune. Peut-être que cette priorité sur le rond-point répond effectivement à un besoin lié au fait de faire de ce rond-point un succès, mais je pense qu'il faut vraiment l'étendre, ce qui serait une bonne démarche.

**M. HENRY**

Effectivement, je pense aussi qu'il faut l'étendre sur la commune, mais aujourd'hui, nous sommes obligés de faire la démarche de déposer une demande d'autorisation en préfecture. Actuellement nous nous appuyons sur le réseau de caméras installées. Nous sommes donc sur le secteur où les caméras sont installées. Et bien sûr, dans la mesure où nous allons installer des caméras dans de nombreux, voire tous les quartiers de la ville, je souhaite qu'effectivement, nous puissions aller dans ces démarches-là. Mais pour le moment, pour l'autorisation de dépôt du dossier, nous avons été obligés de nous appuyer sur des caméras existantes.

**M. BIYIK**

Au paragraphe 4, vous dites : « La ville a souhaité renforcer la Police municipale ». *Renforcer*, signifie-t-il que vous allez augmenter le nombre ?

**Mme la Maire**

C'est déjà le cas.

**M. BIYIK**

C'est-à-dire, *c'est déjà le cas* ?

**Mme la Maire**

Nous en avons augmenté le nombre.

**M. BIYIK**

De combien avez-vous augmenté ?

**Mme la Maire**

Nous procédons à des embauches de policiers municipaux.

**M. HENRY**

De toute façon, aujourd'hui, nous avons un nombre de postes définis qui n'étaient pas pourvu au tableau des effectifs. Donc, aujourd'hui, nous commençons par compléter le nombre de postes à temps plein prévus à l'organigramme.

**M. BIYIK**

Il n'y a pas de création.

**M. HENRY**

Pour le moment, nous complétons jusqu'à ce que l'ensemble des postes ouverts soit pourvu.

**M. BIYIK**

« L'exploitation des images permet d'ores et déjà d'aider à la résolution d'enquêtes ».  
Pouvons-nous les connaître ?

**Mme la Maire**

Nous n'allons pas vous donner des exemples d'enquêtes. Ce ne serait pas légal.

**M. BIYIK**

Non, mais un nombre d'enquêtes.

**M. HENRY**

Aujourd'hui, nous avons des images qui ont été transmises pour faire des réquisitions de la Police nationale, soit sur des enquêtes qui étaient en cours, soit sur de nouvelles agressions. Effectivement, ils ont donc sollicité le CSU (Centre de Supervision Urbain). En 2018, nous avons donc une vingtaine de démarches de ce type-là qui ont été menées.

**M. BIYIK**

Juste pour terminer, vous avez parlé du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Pourrions-nous avoir le compte rendu de la dernière réunion ? Pourriez-vous me l'envoyer ?

**Mme la Maire**

Si vous voulez. Je pense qu'il n'y a pas de problème.

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Elsa BARDEAUX n'ayant pas pris part au vote,

Autorise la procédure de vidéo verbalisation comme moyen de lutte contre l'arrêt et le stationnement gênant ou très gênant,

Autorise la Maire à signer tous les documents correspondants,

Donne tous pouvoirs à la Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES**

### **Aménagement**

**3- Avis sur l'acquisition amiable par l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre de terrains sis 27 chemin de pêcheurs (AS 044) et 51 chemin des Pêcheurs (AR 122)**

**Mme la Maire**

Il s'agit du dispositif que nous menons depuis plusieurs années, depuis 2011 exactement, et qui est maintenant engagé par le territoire lui-même.

Nous avons donc un premier terrain, 27 chemin de Pêcheurs, de 560 m<sup>2</sup>, pour un prix de 50 000 euros (nous sommes sur des terrains nus), et le 51 chemin des Pêcheurs (également un terrain nu) de 456 m<sup>2</sup>, pour un montant de 47 250 euros.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à l'acquisition amiable par l'Établissement public Orly Rungis – Seine Amont, pour les sommes que je viens d'évoquer.

**M. BIYIK**

Juste une petite remarque. En fait, sur la carte, j'ai vu qu'il y avait l'extension de la zone rouge du PPRI, aux numéros pairs et impairs.

**Mme la Maire**

Non, l'extension de la zone rouge est aux numéros pairs.

**M. BIYIK**

Quand cela sera-t-il effectif ?

**Mme la Maire**

J'espère que, d'ici la fin de l'année ou le début d'année 2019, nous pourrons signer la convention globale. Mais aujourd'hui, il existe un engagement à prendre en compte : le côté pair, chemin des Pêcheurs, était une question très importante pour les habitants qui – nous avons pu le constater – étaient encore plus touchés que d'autres, situés sur la zone rouge. Nous sommes donc sur un engagement et il s'agit donc de formaliser l'ensemble des engagements. Mais là, il y a un accord de l'État sur la prise en compte, non pas de la zone rouge du PPRI, mais de l'aléa qui a été constaté pendant les inondations.

**M. BIYIK**

Au bout de rue du Chemin des Pêcheurs, le terrain qui a été vendu à Nexity en fait-il partie ? Car je vois qu'il n'est pas pris en compte sur la carte.

**Mme la Maire**

Il n'est pas en zone rouge. Il n'est pas inondable.

**M. BIYIK**

Oui, mais la zone d'extension n'est pas étendue à ce terrain-là.

**Mme la Maire**

Non.

**M. BIYIK**

Donc, ça s'arrête au terrain vendu à Nexity.

**Mme la Maire**

La partie le long de l'Yerres ne faisant pas partie du projet Nexity, elle ne sera donc pas bâtie. Nous sommes très logiques dans ce que nous faisons.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Donne un avis favorable à l'acquisition à l'amiable par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre du terrain nu sis 27 chemin des Pêcheurs, parcelle cadastrée AS 044, d'une superficie de 565 m<sup>2</sup>, au prix de 50 000 euros,

Donne un avis favorable à l'acquisition à l'amiable par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre du terrain nu sis 51 chemin des Pêcheurs, parcelle cadastrée AR 122, d'une superficie de 456 m<sup>2</sup>, au prix de 47 250 euros,

Autorise la Maire à déposer le permis de démolir et/ou d'aménager nécessaire à la réalisation du projet et à signer l'acte correspondant pour chacune de ces parcelles.

#### **4- PASTEUR : Déclassement par anticipation de 39 m<sup>2</sup> de domaine public sis rue Pasteur**

##### **Mme DINNER**

Nous sommes dans le cadre du projet Pasteur et donc, il s'agit du déclassement par anticipation de 39 m<sup>2</sup> de domaine public. Nous devons décider du principe de désaffectation et du déclassement anticipé de ces 39 m<sup>2</sup>.

##### **M. BIYIK**

J'ai essayé de comprendre à quoi correspondaient les 39 m<sup>2</sup> et j'aimerais savoir sur quelle parcelle sont situés ces 39 m<sup>2</sup>. Car là, vous dites : « Correspond à l'ancienne entrée arrière ». En fait, il est question de *parcelles*, mais je suis étonné de l'absence de plan.

##### **M. HENRY**

Il s'agit de l'endroit où sont situées les poubelles. M. BIYIK, nous avons déjà traité ce sujet. Aujourd'hui, toute la parcelle concernant la mission locale, l'ancienne Maison des Peintres, la CPAM, tout le parking va faire l'objet d'un projet global. En l'occurrence, il s'agit de la parcelle située derrière la caisse de prévoyance, près des poubelles, le long du parking.

##### **Mme DINNER**

M. BIYIK, ou alors vous avez un trou de mémoire... Au mois de juin, nous avons eu une délibération, le plan parcellaire a été donné, il est dedans, et il était dans l'enquête publique. Donc, vous en avez connaissance. Nous allons vous redonner les documents, mais ils ont déjà été transmis.

##### **M. BIYIK**

M. HENRY m'a dit que c'était vers la poubelle, mais en fait, ce n'est pas du tout le cas. C'est complètement à côté de la plaque. Là, les 39 m<sup>2</sup> se trouvent sur la rue Pasteur. C'est faux ? J'ai le rapport de l'enquête publique, j'ai les plans. Vous ne pouvez donc pas me dire que c'est faux. Certaines parcelles sont donc très bien identifiées, et je m'étonne donc que vous ne sachiez pas où se trouvent les 39 m<sup>2</sup>.

##### **Mme la Maire**

Nous sommes au regret de vous dire que vous ne devez pas savoir lire les plans.

##### **M. HENRY**

M. BIYIK, vous me posez une question, je vous donne une réponse, si elle ne vous plaît pas, vous n'êtes pas obligé de dire que je vous raconte n'importe quoi.

**Mme la Maire**

Vous irez voir sur les plans que nous vous avons d'ailleurs donnés lors d'un précédent conseil municipal, et nous pourrions vérifier. Mais nous n'allons peut-être pas ennuyer l'ensemble du conseil municipal ni le public avec vos interrogations.

**M. BIYIK**

Je vous dis simplement qu'il ne s'agit pas d'une seule parcelle, mais de deux parcelles. Ensuite, vous parlez des parcelles « AO 227 et AO 240 ». J'ai vérifié sur le *cadastre.gouv* et en fait, la parcelle AO 240 n'existe pas. Je me suis donc demandé : sur quelle parcelle et sur quel plan travaillons-nous ?

**M. HENRY**

Je vous ai donné l'ensemble.

**M. GAUDIN**

Mme la Maire, si je lis bien la notice de présentation, il y a 39 m<sup>2</sup> qui « se promènent », qui ont été oubliés, déclassés, reclassés, ce qui peut fortement arriver, le cadastre n'étant pas nécessairement tenu à jour.

Vous écrivez : « L'inexactitude du cadastre par rapport à la géométrie du périmètre justifie la réalisation d'un document d'arpentage et une actualisation des données cadastrales ». Très bien. Pourquoi, dans la délibération, ne pas mettre les numéros des parcelles qui correspondent aux 39 m<sup>2</sup> ? C'est clair, c'est net, nous savons où c'est, il n'y a pas d'ambiguïté.

**Mme la Maire**

Cela a été donné en juin. Nous avons donc eu une discussion de délibération en juin sur ce sujet.

**M. GAUDIN**

Dans cette *délibération-là*, pourquoi ne pas mettre les numéros des deux parcelles ? C'est clair et on n'en parle plus. Pourquoi entretenir une ambiguïté pour 39 m<sup>2</sup> qui « se promènent ». On les a retrouvés, tant mieux, mais écrivons ce que c'est, ce sera bien plus clair et nous ne perdra pas un quart d'heure à tourner en rond.

**Mme DINNER**

Ce n'est pas vrai : en juin 2018, il n'y avait pas les numéros des parcelles.

**M. GAUDIN**

Je suis d'accord. C'est l'erreur qui a été faite. Ne revenons pas dessus. L'erreur peut arriver. Mais puisque le géomètre a été mandaté pour faire un plan cadastral, il a dû nommer ces parcelles.

**M. HENRY**

C'est ce que nous ferons après. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, nous déclassons cette parcelle qui a été oubliée et derrière, elle va être identifiée pour être vendue.

**M. GAUDIN**

C'est très bien, mais si vous la vendez, il faut quand même marquer le numéro de la parcelle.

**M. HENRY**

Dès que nous aurons l'action de céder la parcelle, elle sera repérée pour être cédée.

**M. GAUDIN**

Parce qu'elle ne l'est pas actuellement ?

**M. HENRY**

Non. C'est une parcelle qui a été oubliée et qui se situe entre la 227 et la 240.

**M. GAUDIN**

C'est invraisemblable. Vous vendez comme ça 39 m<sup>2</sup>, et l'on ne sait pas où c'est ? C'est entre « le truc derrière la poubelle, derrière la haie ».

**Mme la Maire**

M. GAUDIN, c'est honteux de dire ça. C'est honteux de dire que « l'on ne sait même pas où ni comment ». C'est sur un plan que vous avez eu au dernier conseil municipal. Nous pouvons vous le redonner, mais ne dites pas que c'est n'importe où ou n'importe comment.

**M. GAUDIN**

Maintenez-vous que c'était sur le plan cadastral, Madame ?

**M. HENRY**

Sur le plan cadastral, il y avait la 227 et 240.

**Mme la Maire**

Et nous vous disons qu'elle aurait dû être cadastrée et intégrée à ces parcelles 227 et 240. Je pense que c'est clair et net.

Le conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME ayant voté contre,

Valide les conclusions du rapport du Commissaire enquêteur sur le déclassement de 39 m<sup>2</sup> du domaine public,

Décide du principe de désaffectation de 39 m<sup>2</sup> du domaine public sis rue Pasteur, qui sera effectif au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en fonction de la réalisation du projet de construction,

Prononce le déclassement anticipé de 39 m<sup>2</sup> du domaine public sis rue Pasteur, afin de maintenir la continuité du service public,

Autorise la Maire ou son représentant à mettre en œuvre et signer l'ensemble des actes se rapportant à ce déclassement anticipé.

**5- PASTEUR : Cession au profit de la société AIGO PROMOTION des terrains sis rue Pasteur, Jules Guesde et avenue Carnot, respectivement cadastrés AO 228, AO 239, AO 240 pour partie et les 39 m<sup>2</sup> du domaine communal**

**M. BIYIK**

Je reviens sur les parcelles. Je suis allé voir le site *cadastre.gouv*, et AO 228 n'existe pas. AO 239 n'existe pas. À Villeneuve, cela n'existe pas. Vérifiez sur le site *cadastre.gouv* et vous verrez que cela n'existe pas. J'ai même une photocopie. À l'heure actuelle, ces parcelles n'existent pas aujourd'hui.

**Mme la Maire**

Nous sommes désolés, mais si.

**M. HENRY**

Allez au cadastre.

**M. BIYIK**

Je vous dis que je viens du cadastre. J'ai les plans.

**M. HENRY**

Vous êtes allé sur le site. Allez au cadastre.

**M. GAUDIN**

Toujours dans la recherche des mètres carrés, le 2 février 2017, lorsque vous avez proposé la cession des terrains communaux au sis 30 rue Jules Guesde, avenue Pasteur et 31-37 avenue Carnot pour le projet AIGO PROMOTION, il y a eu une délibération, et à l'avant-dernier alinéa, vous expliquez ce que sont les parcelles, nous retrouvons bien la 228, la 239 et une partie de la 240. Jusque-là, nous sommes d'accord. Et puis, vous nous dites en fait que 2 379 m<sup>2</sup> seront cédés au prix de 2,566 735 millions d'euros, mais vous ne précisez pas si c'est hors taxes ou toutes taxes. Bref, 2 379 m<sup>2</sup>, est-ce du hors taxes ?

**Mme la Maire**

C'est écrit.

**M. GAUDIN**

Non.

**Mme la Maire**

Pour moi, « HT » et « TTC » a un sens.

**M. GAUDIN**

Mais il n'y a rien d'écrit. Ni HT ni TTC. Je vous la passe le temps que vous la regardiez. Concernant la délibération d'aujourd'hui, vous nous reprenez des parcelles 228, 239, une partie de la 240, d'accord. Ce sont les mêmes parcelles. Et puis, il nous est demandé d'approuver la cession des terrains situés avenue Carnot, etc., d'une contenance totale de 2 989 m<sup>2</sup>. C'est-à-dire que ce sont les mêmes parcelles qui, entre le mois de septembre 2018 et le mois de février 2017 ont grandi de 571 m<sup>2</sup>. Là, je veux que vous m'expliquiez. Là, ça m'intéresse. Ce sont les mêmes parcelles. Même si l'on rajoute les 39, cela ne fait pas le compte.

**M. BIYIK**

Je vais même ajouter une chose. Vous dites que vous vendez une partie de AO 240, ce qui veut dire que vous ne vendez même pas toute la totalité de la parcelle AO 240. Cela devrait donc baisser au niveau du mètreage. Or, cela augmente. De combien ?

**M. GAUDIN**

Cela augmente de 571 m<sup>2</sup>, et ce sont les mêmes numéros de parcelles. Donc, expliquez-moi.

**Mme la Maire**

Je vous garantis ici, ce soir, que les chiffres sont les bons. Il y a des commissions municipales pour ce type de questions très techniques, qui ne portent pas sur le bien-fondé, ou pas, de tel projet. Car je pense que si nous parlions du bien-fondé d'un tel projet, vous seriez peut-être en difficulté de voir que la Ville avance, mène des projets.

**M. GAUDIN**

Ce n'est pas ma question, Madame.

**Mme la Maire**

Vous préférez peut-être chipoter sur des détails. Nous sommes sur des questions techniques et nous vous répondons, y compris sur les questions techniques. Cependant c'est le genre de chose que nous ne pouvons pas faire en conseil municipal, mais en commission. Ces commissions sont réunies pour cela et vous pouvez poser vos questions en commission. Nathalie, veux-tu ajouter quelque chose, puisque tu étais à la commission ?

**Mme DINNER**

Oui, j'étais présente avec M. GAUDIN. Effectivement, les questions n'ont pas été posées. Le directeur général et le chef de projet étaient présents et avaient tous les éléments de réponse.

**M. BIYIK**

Au début, nous avons parlé de « hors taxes ou TTC ». En fait, c'est un peu mélangé. Nous ne savons pas trop s'il s'agit de hors taxes ou de TTC. Ensuite, il est question de l'estimation des domaines, etc.

**Mme la Maire**

Mais dans le rapport au conseil municipal de ce soir, le rapport n° 5, nous avons bien les éléments hors taxes. Il est écrit « hors taxes ». Cela est précisé.

**M. BIYIK**

Moi, ce sont simplement des questions. Je ne dis rien d'autre. Donc, en février 2017, nous avons 2 379 m<sup>2</sup> au prix de 2 566 euros, ce qui fait un prix au mètre carré de 1 078 euros. Et, en septembre 2018, nous nous retrouvons avec 2 989 m<sup>2</sup> au prix de 2,680 millions d'euros. Et le prix au mètre carré est de 896 euros. C'est-à-dire que l'on passe de 1 078 euros le mètre carré à 896 euros le mètre carré. Cela fait donc une baisse de 18 % à 20 %, et il y a 600 m<sup>2</sup> en plus. Il y a 540 000 euros qui disparaissent. Ce sont simplement des questions. Après, vous dites que c'est du hors taxes. Je veux bien que ce soit du hors taxes, il n'y a pas de souci. Mais là, nous avons une baisse de 1 078 euros le mètre carré à 896 euros le mètre carré. Il s'agit donc d'une baisse assez significative. Pourquoi cette baisse. Pour ma part, je pense qu'il y a une erreur. Mais, ce n'est que mon avis.

**Mme la Maire**

Le prix qui est donné est fidèle au prix des domaines, estimation à laquelle nous nous référons.

**M. BIYIK**

La Ville n'a pas perdu 17 % en 18 mois. De plus, ce n'est pas un bâtiment, mais un terrain qui a perdu 18 % en 18 mois.

**M. HENRY**

Je ne comprends pas la perte que vous estimez. Nous sommes passés de 2,3 millions d'euros, comme disait M. GAUDIN, à 2,6 millions d'euros hors taxes. Aujourd'hui, vous avez des chiffres révisés, lesquels correspondent à la vente au prix des domaines. Je ne peux donc pas vous dire si nous perdons, gagnons, etc. il y a eu des délibérations en 2017. Je ne les ai pas comparées. Je prends la délibération d'aujourd'hui, avec des chiffres réactualisés, qui sont les derniers en vigueur et qui sont justes.

**M. POIRET**

Ce n'est pas un élément d'explication possible, mais dans le cadre du marché immobilier, je rappelle qu'il n'y a pas un prix fixe au mètre carré. Par exemple, lorsque vous achetez un studio et lorsque vous achetez un trois-pièces, le prix au mètre carré n'est pas le même. Suivant le type de surface, vous avez des prix différents qui correspondent à des biens différents. Même pour une parcelle, qu'il n'y a pas un prix fixe. Par exemple, si vous achetez 500 m<sup>2</sup> de surfaces constructibles à Villeneuve, ce n'est pas la même chose que d'acheter 2 000 m<sup>2</sup> ou 3 000 m<sup>2</sup>. Car, par définition, des effets de seuils se font, et plus vous en achetez, plus cela diminue. Je ne dis pas que cela explique tout, mais cela peut être un élément d'explication.

**M. GAUDIN**

Mme la Maire, je remercie M. POIRET d'essayer de trouver une porte de sortie à cette affaire-là. Excusez-moi de revenir « bêtement »...

**Mme la Maire**

Il n'y a pas de « porte de sortie », M. GAUDIN. Nous vous disons qu'au moment de la vente, nous prenons en compte l'estimation faite par les domaines, qui est celle-là. Nous pouvons épiloguer pendant des heures, si vous le voulez, mais c'est la réalité des choses.

**M. GAUDIN**

Mais « la réalité des choses », Madame, c'est ce qui est écrit : au mois de février, les trois parcelles faisaient 2 379 m<sup>2</sup>, et trois mois plus tard, les mêmes parcelles font 2 989 m<sup>2</sup>. Il y a 574 m<sup>2</sup> en plus.

**Mme la Maire**

Ce sont des mètres carrés « estimés ».

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN ayant voté contre,

Kristell NIASME n'ayant pas pris part au vote,

Approuve la cession au profit de la société AIGO PROMOTION des terrains sis rue Pasteur, Jules Guesde et Avenue Carnot, respectivement cadastrés AO 228, AO 239, AO 240 pour

partie et les 39 m<sup>2</sup> du domaine communal d'une contenance totale de 2 989 m<sup>2</sup>, au prix de 2 680 357 euros HT,

Autorise la Maire ou son représentant à signer les actes correspondants,

Inscrit la recette correspondante au budget de l'année considérée.

#### **6- PASTEUR : Autorisation d'une servitude de cour commune temporaire à AIGO PROMOTION sur la parcelle AO 239**

##### **Mme DINNER**

Il s'agit d'une demande d'autorisation d'une servitude de cour commune temporaire à AIGO PROMOTION, sur la parcelle AO 239.

##### **M. FAÏSSE**

Je voudrais simplement vous signaler qu'il faut bien sûr construire à Villeneuve où la demande de logements est importante. Mais, construire et bétonner, c'est aussi supprimer des espaces verts, augmenter les émissions de CO2 et par là même, contribuer au dérèglement climatique et altérer la qualité de l'air, ce dont notre ville n'a pas besoin. J'espère que vous respecterez l'engagement 21 d'Imagine Villeneuve, « un mètre carré d'espaces verts pour un mètre carré construit ».

##### **Mme la Maire**

Ce sera tenu. Nous ferons tout pour cela, M. FAÏSSE.

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,  
Birol BIYIK s'étant abstenu,

Autorise une servitude de cour commune temporaire à AIGO PROMOTION sur la parcelle AO 239, préalablement à son déclassement et à sa cession le temps que la tranche 1 de la construction soit livrée,

Acte que la servitude aura une durée limitée et sera caduque dès l'acquisition par la société AIGO PROMOTION de la parcelle AO 239,

Autorise la Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

<b>FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES</b>
---

#### **Finances**

## **7- Adhésion au groupement de commande coordonné par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'achat de défibrillateurs**

### **M. HENRY**

Je ne vais pas vous relire toute la délibération. Nous avons émis la volonté d'équiper de défibrillateurs tous nos bâtiments et nos services municipaux recevant du public, principalement les bâtiments et services sportifs, mais également les bâtiments culturels (tous ceux qui reçoivent du public). Aujourd'hui, la démarche continue, puisque nous avons déjà 9 défibrillateurs installés sur la commune. Nous poursuivons donc la démarche avec le territoire qui se propose de faire un groupement de commandes pour toutes les communes adhérentes. À ce titre, en conseil municipal, il vous est présenté d'approuver les termes de la convention qui est annexée à votre délibération, afin de constituer un groupement de commandes avec le territoire et, pour l'heure, les communes suivantes : Morangis, Villeneuve-Saint-Georges et Viry-Châtillon.

### **M. FAÏSSE**

Quel est le nombre de défibrillateurs prévus ?

### **M. HENRY**

Je n'ai pas le chiffre exact. Je peux vous dire que 9 défibrillateurs sont déjà installés aujourd'hui. Nous essayerons d'en mettre dans tous les équipements où nous recevons du public sur des activités sportives et culturelles principalement, mais également en mairie. Aujourd'hui, vous avez des équipements comme la piscine ou la nouvelle médiathèque Jean Ferrat, qui sont équipés. Je n'ai pas le chiffre exact, mais je pense que nous avons environ un tiers des équipements équipés.

### **Mme CABELLO SANCHEZ**

J'aimerais savoir s'il y aura une formation pour les défibrillateurs.

### **M. HENRY**

Les défibrillateurs que nous installons aujourd'hui sont en auto formation. Cela signifie que lorsque vous ouvrez la boîte du défibrillateur, il vous est dit où mettre les pastilles, le temps qu'il faut attendre. De plus, il s'agit de défibrillateurs qui sont en auto contrôle, ce qui veut dire qu'ils n'envoient pas d'impulsions électriques tant que vous avez des battements de cœur reconnus.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve les termes du projet de convention annexé à la présente, visant à la constitution d'un groupement de commande entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes de Morangis, Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Châtillon pour la passation d'un accord-cadre concernant la fourniture de défibrillateurs,

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement et tous documents afférents audit groupement,

Précise que les dépenses relatives à la présente délibération seront imputées au budget de l'exercice considéré,

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

## **8- Adhésion au groupement de commande coordonné par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'achat du carburant**

### **M. HENRY**

De la même manière, nous vous proposons une adhésion au groupement de commandes, qui sera coordonné par le territoire. Il s'agit donc d'achat de carburant.

Dans un premier temps, nous allons faire le groupement de commandes avec le territoire, qui concernera à la fois des cartes de carburant pour certains véhicules, mais également l'achat de carburant « en vrac » (ce n'est pas tout à fait le terme), afin de pouvoir continuer à remplir les cuves de carburant.

Dans un deuxième temps, nous étudierons la politique menée sur le garage et l'utilisation des véhicules, afin de voir si, effectivement, nous sommes en mesure, ou non, d'équiper plutôt avec des cartes et des contrats avec les sociétés.

Pour l'instant, nous avons une cuve et nous continuons.

Dans le groupement de commandes, les deux volets sont prévus.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve les termes du projet de convention annexé à la présente, visant à la constitution d'un groupement de commande entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes de Juvisy-sur-Orge, de Savigny-sur-Orge, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Châtillon de se regrouper pour la fourniture de carburant,

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement et tous documents afférents audit groupement,

Précise que les dépenses relatives à la présente délibération seront imputées au budget de l'exercice considéré,

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

## **9- Renouvellement des garanties d'emprunt communales de l'office public de l'habitat (OPH) de Villeneuve-Saint-Georges**

### **M. HENRY**

Nous avons déjà voté plusieurs délibérations sur ce sujet. Pour des raisons formelles, les délibérations n'ont pas été prises en compte par la Caisse des Dépôts et Consignations. Une nouvelle délibération doit donc être prise en respectant le modèle fourni par l'organisme qui est mentionné.

Le garant doit réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt aménagé, initialement contracté par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations.

**Mme la Maire**

Il faut souligner que la baisse de l'APL et la réduction du loyer de solidarité qui ont été instaurés par la loi de finances de 2018 ont très fortement fragilisé les OPH. En conséquence, la Caisse des Dépôts et consignations a mis en place un dispositif d'allongement des emprunts, afin de leur permettre, dans ce contexte de restrictions budgétaires financières, d'allonger leurs emprunts. C'est dans ce contexte politique que je voulais quand même rappeler que nous sommes amenés à réitérer notre garantie de l'emprunt effectué par l'OPH.

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Birol BIYIK et Nadia BEN MOUSSA (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenus, Nathalie DINNER n'ayant pas pris part au vote,

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes des Prêts Réaménagées »,

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés),

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du Prêt réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération,

Concernant les lignes du Prêt réaménagées à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues,

À titre indicatif, le taux du Livret A au 21/06/2018 est de 0.75 %,

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

La Commune s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**10- Autorisation donnée à la Maire de payer les dépenses d'investissement relatives à la construction, l'aménagement et l'équipement de la médiathèque Jean Ferrat**

**M. HENRY**

Je ne reviens pas sur le sujet de la médiathèque, sachant que c'est un équipement que nous avons construit et équipé. Il s'agit donc d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif aux dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'équipement et l'acquisition de fonds documentaires pour la médiathèque Jean Ferrat, 45-53 rue de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges, et qui est transférée à l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, et ce jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Je rappelle que nous avons commencé le dossier. Donc là, nous allons jusqu'à son terme.

**M. BIYIK**

J'aimerais savoir pour quelle raison les ordinateurs de la bibliothèque Jean Ferrat ne fonctionnent pas, et surtout, quand ils fonctionneront ?

**M. HENRY**

Il y a eu un moment de panne, mais désormais, ils fonctionnent.

**M. BIYIK**

Mais il n'y a pas Internet. Si ?

**M. HENRY**

Il y a eu une panne d'Internet, mais pour l'instant, le point concerne le paiement des équipements.

**M. BIYIK**

Il n'y a pas de connexion Internet, mais cela sera-t-il rétabli ? Cela n'a jamais fonctionné. En tout cas, à chaque fois que je pose la question, cela ne marche pas.

**M. HENRY**

Il y a une connexion. Vous ne posez pas la question aux bonnes personnes.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise la Maire à signer tout document relatif aux dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'équipement et l'acquisition de fonds documentaires pour la médiathèque Jean Ferrat, sis 45-53 rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges et transférée à l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, et ce jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

**11– Subventions exceptionnelles aux associations dans le cadre de nouveaux projets au cours de l'année 2018**

**M. PILATTE**

Comme c'est la coutume depuis plusieurs années maintenant, je vous demanderai de bien vouloir répondre à des sollicitations concernant des demandes de subventions exceptionnelles que nous ont adressées un certain nombre d'associations que je vais vous nommer.

- L'association Club Sportif Valenton, section gymnastique qui a organisé plusieurs stages et emmené plusieurs de ses sportifs aux championnats de France. Pour information, plus de la

moitié des membres de cette section sont villeneuvois et une grande partie de l'activité de cette section se déroule au gymnase Rolland Garos.

- L'association Jeunesse Sportive du Bois Matar, qui a eu plusieurs sélectionnés aux championnats de France.
- L'association Ormoise Basket, qui a dû faire face à d'importants imprévus à la suite des inondations que nous avons eues en début d'année et à l'indisponibilité que cela a généré au niveau des gymnases.
- L'association RDJ pour la réussite qui a organisé un séjour éducatif pour les adhérents pendant deux jours à Étretat, au mois d'août.
- L'association Majesty qui a participé à la fête de la renaissance du centre-ville le 17 juin, en assurant un service de restauration.
- L'association Arc-en-ciel qui a organisé un séjour à la mer pour un nombre assez important de jeunes villeneuvois.
- L'association Senior Évasion Loisirs qui a organisé une sortie en car pour ses adhérents en juillet dernier.
- L'association Team 94 qui a participé à la fois sportivement et à l'organisation du Critérium International de Cyclisme qui a été organisé le 16 août dernier à Choisy-le-Roi. Je rappelle qu'ils ont fait briller les couleurs de Villeneuve-Saint-Georges.
- L'association Amour de Clown qui a commencé des visites de clowns professionnels dans les services pédiatriques du CHIV et qui souhaite développer son activité. Inutile de vous dire l'importance que cela peut avoir pour les petits qui sont hospitalisés.
- L'association l'Atelier qui vient de se créer et qui souhaite réaliser quelques investissements pour développer son activité culturelle, axée sur la peinture et le dessin.
- L'association Connaître, Transmettre et Vivre qui remplace l'antenne locale de l'association du CM 98, pour son action *La mémoire de l'esclavage*.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de décider le versement de subventions exceptionnelles comme suit :

- Club Sportif Valenton : 500 euros ;
- L'association Jeunesse Sportive du Bois Matar : 500 euros ;
- L'Ormoise Basket : 600 euros ;
- L'association RDJ pour la réussite : 800 euros ;
- Majesty : 1 000 euros ;
- Arc-en-ciel : 2 200 euros ;
- L'association Senior Évasion Loisirs : 1 000 euros ;
- Team 94 : 2 000 euros ;
- Amour de Clown : 700 euros ;
- l'Atelier : 700 euros ;
- L'association Connaître, Transmettre et Vivre : 600 euros.

### **Mme PEYNOT**

Je m'étonne de constater que l'École du Chat, une fois de plus, ne figure pas parmi les subventions exceptionnelles. Nous en avons déjà discuté le 25 avril et le 21 juin. L'École du Chat est toujours dans un local sans électricité depuis le mois de décembre, et ils sont quand même toujours sollicités quotidiennement pour recueillir des animaux errants. Nous avons eu des échanges de mails avec M. PILATTE, où il m'avait dit qu'il était tout à fait favorable à une subvention exceptionnelle à la rentrée des vacances.

### **M. PILATTE**

Je suis toujours favorable à une subvention exceptionnelle. Simplement, nous avons eu un certain nombre de soucis pour avoir des informations de la part de l'association. Nous avons proposé à l'association d'utiliser une partie des locaux de l'ancienne CPAM. L'association s'est déplacée sur place avec des agents municipaux et elle a pu constater que, techniquement, un étage de ce bâtiment pouvait être utilisé. Il est bien évident qu'il n'y aurait pas de loyer à payer. En revanche, l'association a fait valoir qu'elle ne pourrait pas assumer le montant des charges d'eau et d'électricité. Nous leur avons donc demandé de se renseigner, afin de connaître le montant de ces charges, ce qui a pris un peu de temps.

De notre côté, nous nous sommes renseignés. Les services ont contacté les personnes qui pouvaient donner ces informations et ces charges seront, à mon sens, tout à fait supportables dans le cadre d'une subvention exceptionnelle.

À présent, il ne reste plus qu'à prendre contact avec l'association pour lancer le processus.

La subvention n'est pas votée à ce conseil municipal là, mais elle le sera au prochain.

### **Mme PEYNOT**

Néanmoins, vous savez très bien que le local que vous leur proposez sera très prochainement détruit.

### **M. PILATTE**

Mme PEYNOT, nous sommes bien d'accord là-dessus : nous sommes dans une situation consistant à gagner du temps, afin de trouver une situation pérenne pour tout le monde. Ces locaux pourront normalement être utilisés par l'association durant un an à un an et demi. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'alternative. Je suis personnellement tout à fait conscient du problème que représentent les chats errants, puisqu'il y en a énormément dans le quartier où j'habite. Je sais aussi le problème sanitaire que cela représente. Il s'agit donc, clairement, d'un problème qui nous préoccupe.

Maintenant, il y a aussi autre chose. Nous allons vraiment faire de notre mieux pour régler ce problème le plus rapidement possible. Mais sachez quand même que la plupart des associations villeneuvoises nous demandent des locaux et vous connaissez le parc immobilier de la commune : il est limité, bien souvent vieillissant, et il est extrêmement difficile de pouvoir répondre rapidement à ce genre de demande.

### **Mme PEYNOT**

N'est-il pas possible de remettre simplement l'électricité dans le local actuel ? Ce serait la solution à tout.

### **M. PILATTE**

Non, car ces locaux vont normalement être vendus par le CHIV.

### **Mme la Maire**

Ces locaux, qui n'étaient pas utilisés par l'hôpital, appartiennent à l'hôpital. L'association occupait ces locaux que l'hôpital a le projet de vendre, locaux qui, vu leur état, devraient d'ailleurs être démolis. Il est donc urgent que l'association quitte ces locaux qu'elle occupait de fait, et si mes renseignements sont exacts, sans aucune convention préalable.

Nous proposons donc une solution immédiate pour au moins un an, ce qui nous laisserait le temps nécessaire de trouver d'autres propositions à faire à cette association pour les chats. Si l'association accepte, comme l'a très bien dit M. PILATTE, lors du prochain conseil municipal, nous serons normalement en mesure de vous proposer une subvention à cette association afin qu'elle puisse financer les charges auxquelles elle devra faire face.

### **M. PILATTE**

En premier lieu, nous allons donc prendre contact avec l'association pour établir une convention. Deuxièmement, j'ai également un petit souci avec l'association à double titre. En effet, il serait souhaitable qu'elle se réorganise. En effet, il n'est pas simple de communiquer avec un président d'association qui n'habite plus la commune mais dans le Loiret. Elle a vraiment beaucoup de bonne volonté, mais cela ne simplifie pas les choses. L'autre point qui me soucie encore plus que cela est que, pendant assez longtemps, les personnes qui s'occupaient des chats qui venaient d'être opérés étaient des bénévoles. Je ne crois pas qu'une association de ce type puisse fonctionner avec des bénévoles.

**Mme PEYNOT**

Comment voulez-vous qu'ils paient quelqu'un ? Ils n'ont pas de moyens.

**M. PILATTE**

Je veux dire que les gens qui interviennent au sein de l'association en soient au moins des adhérents. C'est juste cela.

**Mme PEYNOT**

J'ignore quelle est leur situation de ce point de vue là. D'autre part, la présidente m'a récemment dit que vous lui aviez annoncé l'envoi d'un dossier pour qu'elle exprime ses besoins. Elle n'a rien reçu.

**M. PILATTE**

Elle croit que je suis la personne qui lui a dit cela, mais ce n'est pas moi.

**Mme PEYNOT**

Elle n'a pas d'autre interlocuteur que vous ou moi.

**M. PILATTE**

Non. Apparemment, il s'agit d'une communication qui lui a été rapportée, suite à la fête de la Ville, mais ce n'est pas moi qui ai dit cela. Mais qu'importe.

**Mme PEYNOT**

C'est le flou total.

**M. BIYIK**

Il ne faut pas non plus oublier que la femme d'un élu est dans le bureau de l'association. Je veux dire par là qu'elle peut trouver un interlocuteur.

**M. PILATTE**

Je rappelle quand même que, juridiquement, le président est responsable. Mais en tant qu'élu, personnellement, je préfère m'adresser au président d'une association qu'à un adhérent lambda. Et je ne suis pas en train de dire que l'épouse de notre camarade est une adhérente *lambda*.

**M. HENRY**

Je voudrais juste vous signaler une petite coquille sur la délibération : le Critérium de Cyclisme est le 6 août et non le « 16 août ».

**M. CHERIGUENE**

J'aimerais juste dire qu'en tant que membre de l'association JSBM, je ne prends pas part au vote.

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,  
Omar CHERIGUENE n'ayant pas pris part au vote,

Décide le versement d'une subvention exceptionnelle de :

- 500 euros à l'association JEUNESSE SPORTIVE DU BOIS MATAR

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide le versement de subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

- 500 euros pour l'association CLUB SPORTIF VALENTON SECTION GYMNASTIQUE
- 600 euros pour l'association ORMOISE BASKET
- 800 euros pour l'association RDJ POUR LA REUSSITE
- 1000 euros pour l'association MAJESTY
- 2200 euros pour l'association ARC EN CIEL
- 1000 euros pour l'association SENIOR EVASION LOISIRS
- 2000 euros pour l'association TEAM 94 CYCLING
- 700 euros pour l'association AMOURS DE CLOWNS
- 700 euros pour l'association L'ATELIER
- 600 euros pour l'association CONNAITRE, TRANSMETTRE ET VIVRE,

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires,

Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.

## **Travaux**

### **12- Signature de la convention « Accord cadre B » *ORANGE* pour la réalisation de travaux sur l'avenue de Valenton deuxième tranche**

#### **M. HENRY**

Nous allons faire la deuxième tranche de travaux sur l'avenue de Valenton, pour aller jusqu'à l'avenue Carnot. Il s'agit donc de la signature de la convention « Accord cadre B » avec *ORANGE* qui va procéder à des opérations d'enfouissement de réseaux s'élevant à 31 042,60 euros, pour un montant prévisionnel d'enfouissement de 402 000 euros TTC.

La société ENEDIS a également contribué à l'opération à hauteur de 31 889 euros.

Il y aura, bien sûr, une convention de concession au service public avec SUD'ELEG qui est avec nous, qui travaille avec la Ville.

#### **Mme PEYNOT**

Vous m'aviez dit en commission que les travaux commenceraient fin décembre/début janvier ?

#### **M. HENRY**

Oui, en fin d'année.

**Mme PEYNOT**

Car la STRAV a déjà affiché que la ligne de bus K serait déplacée à partir du 1<sup>er</sup> octobre, jusqu'au 1<sup>er</sup> février. Je crois qu'ils sont un peu « en dehors de la plaque ».

**M. HENRY**

Êtes-vous sûre que la ligne de bus K est sur cette ligne-là ?

**Mme PEYNOT**

Un certain nombre d'arrêts sont donc supprimés. Cela est-il en rapport avec les travaux ? Je l'ignore.

**Mme la Maire**

Cela concerne-t-il bien l'avenue de Valenton dont nous parlons ?

**Mme PEYNOT**

Oui, puisqu'ils parlent de la rue Émile Zola, Édouard Vaillant, Jules Ferry et Tourelles.

**M. HENRY**

C'était prévu en fin d'année, mais cela commencera certainement courant octobre.

**Mme PEYNOT**

C'est surtout pour les usagers.

**Mme la Maire**

Nous prenons note de cette indication de la STRAV, qu'elle soit la plus proche possible de la date des travaux.

**M. HENRY**

Je vous avais dit *fin d'année*, car en amont des travaux, nous avons prévu une réunion publique, laquelle aura lieu le 8 octobre.

**Mme PEYNOT**

Vous m'aviez dit *décembre*.

**M. HENRY**

Je vous avais dit qu'elle aurait certainement lieu courant novembre. Ce sera donc le 8 octobre, ce qui signifie que les travaux démarreront juste derrière. La STRAV a donc anticipé à partir du 1<sup>er</sup> octobre, pour dévier ses lignes de bus.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise la Maire à signer la convention « accord-cadre B » avec la société Anonyme Orange pour la deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications avenue de Valenton (entre le carrefour du Maréchal Juin et la rue Raymond de la Grange).

### **13- Réalisation d'un pôle administratif en centre-ville – Lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint**

#### **M. HENRY**

Pour permettre la mise en œuvre du pôle administratif, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre. Au regard des seuils de procédure des marchés publics, sa sélection relève d'une procédure de concours, laquelle se déroulera en deux étapes (comme d'habitude, lorsque l'on fait des jurys de concours sur les constructions, nous en avons déjà fait deux sur les écoles).

Parmi tous les candidats, il reste une *short list* de trois candidats qui seront autorisés à soumissionner et à proposer un projet d'aménagement de ce pôle administratif.

Le marché global est estimé à 380 000 euros TTC, avec une tranche ferme de 357 000 euros TTC et une tranche optionnelle 23 000 euros correspondant au système de sécurité incendie et au coût d'exploitation de maintenance.

Il convient donc de fixer, pour ce concours, la rémunération des candidats qui seront invités à remettre une esquisse lors de la seconde phase, puisque pour la première phase, il s'agit de remettre les capacités des candidats.

Cette rémunération sera fixée au prorata des honoraires de la phase « esquisse + » de la maîtrise d'œuvre, soit 19 000 euros TTC.

Pour les préconisations des architectes, il est proposé de fixer la prime de présence des personnalités qualifiées au jury, à 360 euros HT, par demi-journées de présence, plus les frais de déplacement.

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Biol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME ayant voté contre,

Annule les articles 6, 7, 8, 9 et 10 de la délibération n° 16 du 2 février 2017,

Autorise la Maire à lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint, à désigner les 3 candidats admis à concourir, à sélectionner le maître d'œuvre lauréat du concours après avis du jury et à prendre tous les actes et décisions nécessaires dans le cadre de cette procédure,

Fixe la composition du jury de concours comme suit :

- Un président : la Maire ou son représentant,
- 5 membres de la Commission d'appel d'offres,
- 3 professionnels de qualification professionnelle identique ou équivalente à celle exigée pour participer au concours à savoir : un architecte diplômé d'état ou HMONP ou inscrit à un tableau régional de l'ordre des architectes en application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou un architecte d'intérieur diplômé d'une école d'architecture d'intérieur avec éventuellement une reconnaissance par le CFAI ou qualifié UNAID ou équivalent, mandataire du groupement,

Autorise le Président du jury à désigner les 3 professionnels de la construction et de l'aménagement, membres du jury,

Fixe le montant des primes et rémunérations comme suit :

- 19 000 euros TTC pour les candidats ayant remis une esquisse+, étant rappelé que le jury se prononcera sur le montant de la prime attribuée pour chaque candidat dans la limite d'un abattement de 20 %,

- 360 euros HT par demi-journée de présence pour les personnalités qualifiées membre du jury en plus des frais de déplacement,

Autorise la Maire à engager avec le lauréat du concours la procédure prévue à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avant l'attribution du marché par délibération du conseil municipal,

Dit que les dépenses afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

#### **14- Dépôt d'une autorisation de travaux sur monument historique pour des travaux d'assainissement sur l'église Saint Georges**

##### **M. HENRY**

Le système actuel de drainage de l'église Saint-Georges est basé sur des fosses en pied de murs, qui communiquent avec un canal de drainage et créent une déstabilisation des fondations. Ces fosses n'étant pas étanches, elles laissent une quantité importante d'eau pénétrer dans les murs jusqu'à en dégrader les enduits intérieurs.

Les travaux d'assainissement envisagés consistent en la reprise de ces mesures de drainage.

Cette nouvelle disposition permettra d'empêcher l'envahissement végétal du site qui gêne l'évacuation des eaux, évitant ainsi l'infiltration des maçonneries de l'église.

Le dossier d'autorisation des travaux est consultable à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, située place Pierre Semard. Cette demande de travaux visant un monument historique, il revient au conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à la déposer.

*Mme la Maire procède au vote.*

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise la Maire à déposer une autorisation de travaux sur monument historique pour des travaux d'assainissement sur l'église Saint Georges située rue Victor Duruy à Villeneuve-Saint-Georges,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs techniques et financiers y afférents.

##### **Personnel**

#### **15- Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

##### **M. JONCRET**

Comme lors de chaque conseil municipal, nous vous proposons une adaptation des effectifs en fonction des besoins de la collectivité. Dans le cadre de la politique de résorption de l'emploi précaire, des agents titulaires sont proposés à la mise en stage.

Il est proposé ainsi de créer 10 postes de grade d'adjoint d'animation à temps complet, et afin de répondre aux besoins des différentes directions – Affaires juridiques, Citoyenneté, Vie des quartiers, Tranquillité publique, Solidarités, Régie des espaces verts, DRH et service Hygiène restauration –, il est donc proposé de créer des postes ou de les transformer, et de nommer des agents pour bénéficier d'un avancement de grade, et une redéfinition des missions de la Régie garage et chauffeurs qui vise à améliorer ce service rendu de la qualité et de l'entretien des véhicules.

Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter les dépenses au chapitre 12 de l'exercice considéré, d'autoriser que ces effectifs soient mis en place à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ces tableaux des effectifs ont été adoptés lors du CTP, avec les représentants du personnel le 19 septembre dernier.

### **M. BIYIK**

J'aimerais évoquer du garage. Vous parlez de « redéfinition » et de « suppression de postes ». Une « redéfinition » est une réorganisation. Il n'y a donc pas de suppression. En fait, un service public est supprimé pour le compte d'entreprises externes. Est-ce cela ?

### **Mme la Maire**

Nous ne supprimons pas un service public. Mais il faut tout d'abord expliquer la raison pour laquelle nous en arrivons là.

Nous avons constaté des dysfonctionnements importants au niveau de l'organisation même du garage municipal, dysfonctionnements qui peuvent nuire à la sécurité des agents et des usagers. D'ores et déjà, le garage ne peut plus effectuer certaines missions de réparation, notamment pour les véhicules neufs qui nécessitent des équipements électroniques propres au constructeur.

Le garage conservera donc les missions liées au suivi de la gestion de la flotte, aux vérifications usuelles (niveau, pression, etc.) et à la petite mécanique, à la fourniture d'essence, ainsi que les chauffeurs. Mais à compter de la réorganisation, les grosses réparations seront confiées à des garages extérieurs – tel que cela était déjà le cas pour les poids lourds et les cars –, ce qui conduit à la suppression de 3 postes de mécaniciens. Bien entendu, les agents seront accompagnés pour un reclassement sur un poste correspondant à leur cadre d'emploi. Nous ne supprimons donc pas les 3 postes, et les agents seront reclassés. En revanche, les postes au garage, en tant que mécaniciens, seront effectivement supprimés pour la réorganisation que je viens d'évoquer.

### **M. BIYIK**

Juste une dernière question : avez-vous déjà fait des propositions aux agents pour leur reclassement ?

### **M. JONCRET**

Il y a eu plusieurs rencontres avec les agents pour expliquer la réorganisation, ainsi que des entretiens individuels avec des propositions de reclassement. Il y aura encore, demain, d'autres rencontres avec le personnel, afin de regarder les postes sur lesquels ils souhaitent évoluer ainsi que les formations que cela nécessiterait. De plus, un accompagnement social est fait pour le reclassement de ces trois personnes.

Le conseil municipal,

Par 33 voix pour,  
Nadia BEN MOUSSA (pour le compte d'Imen GUEDDA) s'étant abstenue,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	45	- 9		36
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	46	-9	+ 9	46
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	7		+ 9	16
Rédacteurs à temps complet	15	- 1		14
Attaché à temps complet	30	- 2	+ 4	32
Directeur à temps complet	1		+ 1	2
Adjoint technique à temps non complet 20h00	10	- 3		7
Adjoint technique à temps complet	258	- 16	+ 5	247
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	38	- 5	+ 13	46
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	9	- 1	+ 4	12
Agent de maîtrise à temps complet	20	- 3		17
Agent de maîtrise principal à temps complet	17		+ 3	20
Ingénieur à temps complet	15	- 1	+ 1	15
Adjoint d'animation à temps complet	87	- 5	+ 10	92
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	15	- 1	+ 5	19
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2		+ 1	3
Animateur à temps complet	11	- 1		10
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	7	- 1	+ 2	8
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1		+ 1	2
Adjoint du patrimoine à temps complet	1	- 1		0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1		+ 1	2
ASEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	25	- 1		24
ASEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	4		+ 1	5
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	6	- 1		5
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2		+ 1	3
Educateur des APS à temps complet	1	- 1		0
Educateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe des APS à temps complet	2		+ 1	3
Infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet	1	- 1		0
Infirmier en soins généraux hors classe à temps complet	2		+ 1	3
<b>TOTAL</b>	<b>679</b>	<b>- 63</b>	<b>+ 73</b>	<b>689</b>

Dit que les effectifs sont fixés au 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Dit que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

## **16– Dispositif d'apprentissage 2017-2019**

### **M. JONCRET**

En vertu de la loi 92-675 du 17 juillet 1992 – afin que les collectivités territoriales soient autorisées à accueillir des jeunes en contrat d'apprentissage – cette action s'inscrit dans l'un des objectifs du mandat, à savoir, la priorité donnée à la jeunesse, notamment en matière d'emploi.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer par délibération le nombre de postes et les modalités d'accueil des apprentis sur la collectivité.

Une délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2015 a donc fixé à 12 le nombre de postes ouverts en apprentissage sur la collectivité.

Une délibération du 29 juin 2017 a fixé les modalités d'accueil et les diplômes préparés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 2 de ces apprentis, en exerçant sur des compétences transférées, ont été transférés au territoire Grand Orly Seine Bièvre, qui est désormais leur employeur, la Ville prenant en charge leur financement via le fonds de compensation des charges territoriales.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution des missions de la Direction de la Tranquillité publique, il a été souhaité l'accueil d'un apprenti dans le cadre d'un BTS en alternance « Support à l'action managériale », une formation ouvrant à des postes placés auprès de cadres supérieurs dans le métier de la sécurité et de la sûreté.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide de faire évoluer la délibération du 1er octobre 2015 afin de fixer le nombre d'apprentis pouvant être accueillis au sein de la collectivité à 11,

Décide de conclure des contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<b>DIRECTION/SERVICE</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>	<b>DIPLOME PREPARE</b>	<b>DUREE DE LA FORMATION</b>
<b>Direction Petite enfance</b>	<b>1</b>	<b>Diplôme d'auxiliaire de puériculture ou Diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants</b>	<b>16 ou 34 mois</b>
<b>Direction de l'Education</b>	<b>1</b>	<b>CAP Petite enfance</b>	<b>24 mois</b>
<b>Régie bâtiments</b>	<b>1</b>	<b>CAP Maintenance des bâtiments</b>	<b>24 mois</b>
<b>Régie bâtiments</b>	<b>1</b>	<b>CAP Maintenance des bâtiments ou CAP Peinture</b>	<b>24 mois</b>

<b>Régie bâtiments</b>	<b>1</b>	<b>CAP Menuiserie</b>	<b>24 mois</b>
<b>Régie bâtiments</b>	<b>1</b>	<b>CAP Électricité</b>	<b>24 mois</b>
<b>Régie bâtiments (Maçonnerie)</b>	<b>1</b>	<b>CAP Maçonnerie</b>	<b>24 mois</b>
<b>Régie Espaces verts</b>	<b>1</b>	<b>Brevet professionnel agricole (BPA) Aménagement paysager</b>	<b>24 mois</b>
<b>Régie Espaces verts</b>	<b>1</b>	<b>Brevet Professionnel (BP) Aménagement paysager</b>	<b>24 mois</b>
<b>DRH</b>	<b>1</b>	<b>DUT Hygiène sécurité environnement</b>	<b>24 mois</b>
<b>Direction tranquillité publique</b>	<b>1</b>	<b>BTS Support à l'action managériale</b>	<b>24 mois</b>

Autorise la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dispositif,

Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront inscrites au budget des exercices considérés.

### **Affaires générales**

#### **17- Adhésion au SIFUREP des communes de Châtillon, Montrouge et Méry-sur-Oise et modification des statuts du Syndicat**

##### **M. HENRY**

Nous sommes adhérents au SIFUREP, le Syndicat Intercommunal Funéraire.

Nous avons trois communes qui ont sollicité l'adhésion au SIFUREP, au même titre que Villeneuve-Saint-Georges. À chaque adhésion de commune supplémentaire, il est demandé aux conseils municipaux de chacune des villes adhérentes de délibérer et de donner leur accord à l'adhésion des nouvelles villes adhérentes.

Il est donc proposé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver l'adhésion des communes de Méry-sur-Oise, Châtillon et Montrouge au SIFUREP.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Approuve l'adhésion des communes de Méry-sur-Oise, Châtillon et Montrouge au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »,

Approuve la modification des statuts du Syndicat.

## **Culture**

### **18- Adhésion à la charte du réseau Micro-Folie**

#### **M. POIRET**

Il s'agit d'un point d'étape. C'est le début du processus pour l'installation d'une Micro-Folie au sein de notre commune.

La Micro-Folie est un dispositif porté par le ministère de la Culture, ainsi que par le ministère de la Cohésion sociale et coordonné par l'Établissement public du parc de la Grande Halle de la Villette. C'est à la fois un lieu culturel et d'animation qui favorise la dynamisation et l'accès à la culture des habitants.

La Micro-Folie peut se composer notamment :

- d'un module de musée numérique permettant de favoriser l'accès à des pièces de musée, qui peuvent être parfois très lointaines ;
- d'un espace ludothèque ;
- d'un espace de Fab Lab ;
- d'un espace de convivialité ;
- d'un espace scénique.

Ces espaces existeront en fin de processus, mais une Micro-Folie pourra comprendre ce type d'installations.

La délibération qui vous est proposée ce soir vise, en premier lieu, à adhérer au réseau des Micro-Folie, de manière à initier le processus visant à l'installation de ce qui serait la première Micro-Folie du département. Nous serions donc la première ville à en accueillir un au niveau du département. Et pour ceux que cela intéresse éventuellement, il existe déjà une Micro-Folie à Sevran. Vous pouvez donc vous y rendre afin de voir comment cela fonctionne.

#### **Mme PEYNOT**

Hier soir, lors de la commission, la directrice de la Culture nous a présenté un projet vraiment très séduisant, mais je crois qu'il y a un problème de locaux. Car tout ne pourra être installé à la médiathèque.

#### **Mme la Maire**

L'objectif n'est pas de l'installer à la médiathèque. Si vous êtes d'accord pour que nous nous engageons dans ce projet de Micro-Folie, nous sommes en train de travailler à la localisation. Nous avons donc plusieurs idées, nous trouverons ce lieu, mais nous n'installerons pas de Micro-Folie à la médiathèque.

#### **Mme PEYNOT**

J'avais cru comprendre qu'il y en aurait une partie, notamment le grand écran numérique.

#### **Mme la Maire**

Non. Ce n'est pas cela, le projet.

#### **M. HENRY**

Je pense que cela ne vous a pas été dit ainsi, mais ce n'est pas très grave. Effectivement, aujourd'hui, il y a une recherche de lieu et nous sommes en train de travailler sur plusieurs hypothèses, mais ce ne sera pas la médiathèque.

**Mme la Maire**

Nous avons des hypothèses qui sont tout à fait satisfaisantes, et avec la directrice de la Culture, nous sommes justement en train d'étudier la meilleure afin d'y installer cette Micro-Folie.

**Mme PEYNOT**

Il est vrai que c'est un très beau projet.

**Mme la Maire**

Oui, c'est un très beau projet.

**Mme PEYNOT**

J'aimerais avoir des précisions concernant une autre question : je n'ai pas très bien compris le financement, à propos des 80 000 euros.

**Mme la Maire**

Il s'agit de l'État. Lorsque le Préfet est venu à l'inauguration de la médiathèque, il nous a annoncé cette nouvelle, laquelle a été confirmée. C'est donc une très bonne chose qui nous permet, évidemment, de financer ce projet.

**Mme PEYNOT**

N'avons-nous donc que les 1 000 euros d'adhésion à supporter ?

**Mme la Maire**

Oui. Nous arrivons donc à avancer sur un certain nombre de projets, avec des subventions de l'État.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

Confirme sa volonté d'implanter une Micro-Folie sur son territoire,

Adhère au réseau Micro-Folie animé par l'Établissement public du Parc de la grande halle de la Villette pour une contribution forfaitaire annuelle de 1 000 euros TTC,

Autorise la Maire à signer la charte du réseau Micro-Folie et à prendre toutes les mesures relatives à la mise en place du projet Micro-Folie.

<b>VŒUX</b>
-------------

- **Vœu pour la création d'un lieu d'hébergement pour les personnes sans-abri**

**M. FAÏSSE**

Ce vœu concerne la création d'un lieu d'hébergement pour les personnes sans-abri.

À l'approche de la saison hivernale, nous ne pouvons qu'être inquiets sur le sort de 5 à 7 personnes sans-abri qui couchent régulièrement dans le hall de la gare de Villeneuve-Saint-

Georges. Il s'agit le plus souvent d'hommes malades, souffrant d'addictions diverses, très vulnérables, répugnant à faire appel aux services sociaux.

Notre ville s'honorerait en leur proposant un lieu d'hébergement temporaire, en attendant, peut-être, un logement définitif.

Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges propose la création d'un lieu d'hébergement pendant toute la saison hivernale aux personnes sans-abri de notre ville.

J'ai appris que l'École du Chat avait un local. Je pense que les sans-abri en auront un.

### **Mme la Maire**

Y a-t-il des remarques sur ce vœu ? J'en ferai quelques-unes pour ma part. Bien entendu, nous sommes tous sensibles à la situation des personnes sans-abri, et en particulier, celles que vous citez, qui sont à la gare.

Tout d'abord, les centres d'hébergement des personnes sans-abri sont une compétence de l'État, à l'exception, évidemment, des enfants, qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance. L'État, vous le savez bien, a mis en place un point d'entrée unique pour l'hébergement d'urgence, qui correspond au numéro 115. Dans tous les cas, les nouveaux centres doivent donc, légalement, intégrer le 115. Si telle est votre proposition et s'il s'agit d'un centre d'hébergement financé, sous la responsabilité de l'État, c'est une vraie question que je vous pose.

Cela étant, je voudrais dire que la Ville fait, en même temps, son maximum pour accompagner ces personnes, en particulier aux côtés de l'association « Voisins et ensemble » qui fait beaucoup et qui est quotidiennement à leurs côtés.

De plus, chaque personne a été reçue par le CCAS, ce qui a permis à plusieurs d'entre eux d'accéder à un logement stable (ce qui est le meilleur que nous puissions leur souhaiter) et, lorsque cela a été possible, à une ouverture de leurs droits.

Ce suivi continue donc encore. La Ville travaille à ce qu'ils soient logés en priorité, dès que cela est possible. Elle met aussi à la disposition de ces sans-abri les douches du gymnase Jules-Ferry, deux fois par semaine.

Ensuite, concernant la question des périodes de grand froid, il existe un vrai impératif vis-à-vis de la protection de ces personnes. Dans ces cas-là, la Ville permet également l'accès à un local chauffé dédié, dans un gymnase ou dans une autre salle.

J'aimerais préciser que l'association reçoit une subvention de la Ville pour l'aider à réaliser ces maraudes, encore une fois, qu'elle réalise quasiment tous les jours, auprès de ces sans-abri. De son côté, l'OPH a également mis un local à disposition, afin d'aider cette association dans son activité.

### **M. FAÏSSE**

D'après ce que vous me dites, il ne devrait plus y avoir de sans-abri, il ne devrait plus y avoir personne dans le hall de la gare, or cela n'a rien changé.

### **Mme la Maire**

Je vous ai dit ce que nous faisons pour eux. Je ne vous ai pas dit qu'il ne devrait plus y en avoir. Malheureusement, il y en a.

### **M. FAÏSSE**

Mais ils sont toujours là.

### **Mme la Maire**

Oui. Bien sûr.

**M. FAÏSSE**

Donc, cela a échoué. Il suffirait peut-être que les policiers municipaux les contactent et appellent le 115. Ce serait peut-être une solution.

**Mme la Maire**

Il faut qu'ils acceptent le 115. Nous connaissons ici les conditions difficiles – voire, je n'ose pas le dire, parfois déplorables – de l'accueil dans certains centres d'hébergement, ce qui fait qu'un certain nombre de sans-abri refusent l'hébergement *via* le 115. C'est un vrai problème, mais nous ne pouvons pas nous substituer à l'État en la matière.

**M. JONCRET**

Tout le monde est d'accord sur le souci, avec ces personnes qui sont dans le hall de la gare. Cette question est plus de nature technique et politique. En effet, la gestion des centres d'hébergement répond à des critères stricts, qui nécessitent une habilitation et un encadrement avec du personnel devant être spécialement formé. Ce n'est pas dans la compétence des villes de gérer, financer ou créer des centres. Les nouveaux centres doivent donc intégrer le 115, comme les autres. Il se trouve aussi que les personnes doivent accepter les propositions d'hébergement, ce qui n'est pas non plus toujours le cas : ils refusent souvent, car les centres d'hébergement sont dans des situations déplorables. Effectivement, ils préfèrent être dans la rue, dans la situation que chacun connaît, plutôt que d'aller dans les centres qui sont dans l'incapacité de les accueillir dans de bonnes conditions.

Je voulais apporter ce complément et chacun comprend bien, effectivement, le souhait que ces personnes soient accueillies dans de bonnes conditions et dans un autre lieu que celui de la gare.

**M. POIRET**

Pour aller dans le même sens, et pour que nous progressions, je pense que nous sommes tous favorables à ce vœu, à une précision près : c'est un amendement que je vous propose. C'est un élément de cohérence. Je pense que le conseil municipal va s'engager à permettre de faciliter la réalisation de cet équipement, sous réserve que l'État s'engage aussi à assumer les coûts d'investissement, de fonctionnement et de ressources humaines, afin que ce que nous allons ouvrir rentre dans le dispositif du 115. Sinon, nous sommes hors champ et ce n'est pas permis. À mon sens, il faudrait donc rajouter cet amendement pour que nous soyons dans ce que nous pouvons permettre, à savoir, le local. Mais l'État doit s'engager à ce que le dispositif rentre dans le fonctionnement du 115.

**Mme DINNER**

Oui, Mme la Maire, j'irais un peu dans le même sens que mes deux derniers collègues, nous pourrions proposer, à La France Insoumise, de soumettre un amendement allant dans ce sens-là. Nous pourrions également prendre l'engagement de nous mobiliser et de réunir l'ensemble des partenaires pour travailler à ce projet de création d'un lieu d'hébergement. Christian JONCRET et Mme la Maire ont parlé de l'État, dans le cadre de certaines de ses prérogatives, le Département peut aussi contribuer à aider. En termes de financement, nous pourrions donc peut-être monter un dossier, et je m'associe à ce qui a été dit précédemment.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

S'engage à permettre la réalisation de cet équipement sous réserve que l'Etat s'engage à en assumer les coûts d'investissements, de fonctionnement et ressources humaines.

- **Vœu pour des repas bio, végétariens et sans contenant plastique dans la restauration scolaire à Villeneuve-Saint-Georges**

### **Mme MORO**

Quelques mots sur ce vœu avant que Mohamed ne le présente plus en détail.

La France Insoumise de Villeneuve-Saint-Georges travaille depuis plusieurs mois sur l'introduction de menus végétariens bio et sans contenant plastique dans la restauration scolaire.

Il nous paraît indispensable, pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, éthiques et de santé publique, de revoir nos modes de consommation.

Ce vœu, aujourd'hui, n'est pas présenté au nom de la majorité municipale.

L'objectif que nous nous sommes fixé, pour les raisons précitées, n'a pas été partagé sur tous les aspects, et nous le regrettons fortement.

L'introduction progressive de repas 100 % végétariens pose question. Pour nous, c'est un objectif à atteindre pour répondre à la crise écologique et à l'urgence sanitaire. La loi alimentation votée par l'Assemblée nationale le 14 septembre 2018, pour l'expérimentation, pendant deux ans, dans la restauration collective et scolaire de plats sans viande au moins une fois par semaine, est un premier pas. Mais il est encore, pour nous, insuffisant. Car, comme le rappellent l'OMS et Greenpeace, effectivement, il faudrait aller sur deux repas par semaine.

Nous voulons, sur ce point, nous donner les moyens d'aller plus loin et être, dans ce domaine, précurseurs de nouvelles pratiques alimentaires qui seraient plus respectueuses de notre environnement et de nos corps. Il n'est pas question d'interdire, mais de faire évoluer nos habitudes alimentaires, pour qu'elles correspondent aux urgences environnementales, et également de prendre les responsabilités qui sont les nôtres, aujourd'hui, pour la planète, mais également pour notre survie sur la planète.

Nous avons, dans ce vœu, accepté des amendements du groupe PS/PRG qui allaient, pour nous, tout à fait dans le bon sens. Cela n'a dénaturé en rien notre objectif et nous les remercions.

### **M. BEN YAKHLEF**

Julia ayant pratiquement tout dit, je ne vais pas reprendre la lecture du vœu que vous avez en face de vous.

### **M. JONCRET**

Si nous partageons effectivement le contenu, nous avons des remarques d'ordre général et une proposition. L'alimentation et l'agriculture sont créatrices de paysages, de services, de richesses et d'emplois. C'est un levier comme un autre pour valoriser un territoire.

Du côté du consommateur, la tendance est à l'alimentation durable et aux produits locaux issus d'une agriculture respectueuse d'un environnement, c'est-à-dire suivant de plus en plus le développement de l'agriculture biologique notamment.

Du côté de la restauration collective de notre commune, une mutualisation avec les communes de Bonneuil et Boissy-Saint-Léger au sein du syndicat SIRM – comme l'a réaffirmé le dossier

spécial du numéro de la rentrée de notre journal – prend toujours et mieux en compte cette réalité pour la qualité des repas de plus de 3 000 écoliers. C'est un service public efficace.

Je dois dire que nous anticipons aussi les préconisations récentes du rapport sur l'alimentation industrielle déposé mercredi à l'Assemblée par le député Loïc Prud'homme, mais pour partie seulement, car bien du travail reste à faire et des défis sont à gagner. L'Assemblée nationale doit donc légiférer.

De notre côté, nous devons poursuivre cette coopération avec nos partenaires au sein du SIRM d'une part, parce qu'il faut contrer les dérives de la « malbouffe », réduire la consommation carnée, et d'autre part, parce que nous savons l'enjeu d'inclusion que représente le repas des demi-pensionnaires dans notre ville.

Il est donc aujourd'hui fondamental d'associer toute la communauté scolaire à notre démarche et nos propositions. Le changement ne s'impose pas, il se débat. C'est pourquoi il faudrait construire nos engagements, forts d'un maximum d'éléments et d'études.

C'est pourquoi notre groupe propose un amendement que vous connaissez, celui d'aller vers un repas végétarien par semaine pour le moment – et non deux – avec un accord de la commission de restauration scolaire.

Nous sommes tenus par des contraintes techniques, comme toutes les communes de France, qui s'engagent nombreuses, comme nous, avec une volonté pour aller dans cette voie. Nous partageons ce vœu à 99 %, que nous avons coécrit, mais aucune transition écologique, aucune réduction des inégalités sociales ne sont possibles sans planification et méthode, à tous les niveaux, même locaux.

Certes, là où il y a une volonté, il y a aussi un chemin. Par des valeurs aussi : ne jamais imposer de la viande comme ne jamais refuser de la viande à un enfant, s'il le souhaite, avec ses parents. C'est la règle. Par exemple, nous allons plus loin, c'est pourquoi de nouvelles découvertes sont possibles dans des cadres légaux et nutritionnels. Nous travaillons en ce sens. C'est pourquoi, Mme la Maire, vous avez demandé au SIRM plus de diversification et d'obtenir un repas végétarien journalier de substitution à court terme et un repas végétarien par semaine.

Reste donc le défi financier, car un repas de qualité, pour nous, aujourd'hui, c'est un repas abordable pour les familles, et c'est peu dire aussi que les belles intentions et incitations de l'État, sans aucun soutien ni moyen financier ne valent rien, sur le bio comme le plastique. Alors, il y a bien sûr urgence.

Au pays de la gastronomie, 20 % de la population ne mange pas à sa faim, et il faut casser le mur qui veut que les plus pauvres, les communes les plus modestes doivent toujours être les plus exemplaires avec toujours moins de moyens.

Nous dénonçons aussi l'arrêt du soutien, en 2018, au maintien de l'agriculture bio, décidé par le gouvernement de Monsieur MACRON.

Voilà les quelques commentaires que nous avons souhaité apporter.

**G. POIRET**

Très rapidement, je ne vais pas m'appesantir. Le groupe PS/PRG est effectivement très sensible à ce vœu. Nous l'avons amendé, notamment, pour améliorer le phasage, pour permettre justement, de peut-être réaliser ce que nous avons demandé – une cartographie –, afin de savoir précisément comment se nourrissent aujourd'hui les écoliers de notre commune. Prennent-ils tous trois repas par jour (ce qui n'est pas toujours certain, nous le savons, dans les familles aux revenus les plus modestes) ? Qu'entendent-ils eux-mêmes par « repas végétarien » ? Qu'entendent-ils par « repas carné » ? Toutes ces actions de sensibilisation permettront peut-être à chacun de mieux anticiper ce qu'est « bien se nourrir ». Et avoir une alimentation équilibrée est une chose à laquelle nous sommes très attachés, car, précisément, ces questions ont des répercussions à l'échelle locale bien sûr, mais également à l'échelle nationale et globale. Ce sont donc des petits pas qui, progressivement, permettront d'améliorer les choses.

Initialement, nous étions même favorables à ce que les repas assurés par le SIRM soient, dès maintenant, à 100 % agriculture dite « raisonnée », c'est-à-dire que l'on progresse vers le bio. Le problème est que l'agriculture raisonnée est très jolie sur le papier, mais il n'y a pas de label, contrairement au bio, par exemple, ce qui veut dire que nous serions dans du déclaratif et non dans quelque chose que nous pourrions vérifier.

C'est une question, effectivement, très complexe, car lorsque l'on veut faire les choses « bien », on s'aperçoit très rapidement qu'il y a un certain nombre de difficultés dans les processus, les mises en œuvre. C'est une chose à laquelle nous avons été sensibles, quelque chose que nous avons essayé de cadrer, pour faire en sorte d'être opérationnels le plus rapidement possible sur ces questions.

#### **M. BIYIK**

Pour ma part, j'ai découvert ces vœux sur mon bureau. Nous devions être prévenus 48 heures à l'avance. J'avais déjà fait la remarque la dernière fois. Vous nous aviez envoyé les vœux par e-mail et nous avons donc eu le temps de préparer. Aujourd'hui, je découvre les vœux ici.

#### **Mme la Maire**

Ils doivent être déposés 48 heures avant. Ensuite, ce n'est pas la première fois, car les conditions de travail font que c'est remis sur table.

#### **M. BIYIK**

Nous nous étions mis d'accord sur le fait que vous envoyiez les vœux 48 heures avant par e-mail. La dernière fois, vous l'aviez fait et c'était très bien. Il faut donc continuer à le faire.

Concernant le vœu, personnellement, je m'étonne quand même que l'équipe France Insoumise, le PCF, etc., jouent sur le bio. En ce moment, c'est très porteur. Vous avez parlé du SIRM. J'aimerais bien connaître, à l'heure actuelle, le pourcentage de bio au SIRM. Connaissez-vous le pourcentage, Mme la Maire ? Alors moi, je ne connais pas le SIRM, mais je vais vous donner les chiffres du SIRESCO (qui est géré par vos confrères), qui est le plus gros syndicat de restauration en France. Un livre est sorti à la rentrée, « Le livre noir des cantines scolaires » écrit par Sandra FRANRENET. C'est un syndicat qui livre 40 000 par jour (c'est géré par les communistes). On appelle le SIRESCO « la cantine usine ».

Pour revenir au pourcentage de bio, il y a seulement 15 % de bio aujourd'hui au SIRESCO et 7 % uniquement réservés aux produits intervenants dans le pain. Cela signifie que le bio est carrément inexistant. C'est-à-dire que vous êtes en train de nous parler du bio, mais actuellement, dans la ville, le bio n'existe pratiquement pas dans les écoles. Ça n'existe pas. Il n'est donc pas la peine de faire un vœu et de nous dire *la cantine, le bio, l'écologie, etc.*

#### **Mme la Maire**

Je croyais que vous vous veniez d'Europe Écologie les Verts, et vous n'aimez pas le bio ?

**M. BIYIK**

Mais si, je défends le bio justement. Je dis simplement que vous présentez des vœux, alors que derrière, il n'y a rien. La dernière fois, nous avons parlé de Linky, et par-dessus, plus rien.

C'est pour vous dire aussi que vous avez parlé des écologistes. Trois élus écologistes ont démissionné la semaine dernière pour protester contre la politique quasi inexistante du SIRESCO dans les produits bio, et de l'inertie des communistes. Ils ont démissionné de l'équipe de Choisy-le-Roi, que Mme DINNER connaît très bien.

**Mme la Maire**

Nous sommes à Villeneuve-Saint-Georges, nous sommes en train de travailler sur une proposition et vous nous racontez un tas d'inepties.

**M. BIYIK**

Je m'étonne, en fait, de cette prise de position. Je vous dis les faits, je vous dis concrètement ce qu'il se passe. Donc, pour moi, ce vœu est politique. Les élections approchent, *l'écologie, le bio, c'est cool*. Malheureusement, c'est uniquement ce que vous savez faire.

**M. BEN YAKHLEF**

Pour information, j'ai eu la chance de me rendre au SIRM. Je ne sais plus si c'était 22 % ou 25 % de produits locaux, et environ 30 % de produits bio (je vous enverrai les documents).

**M. BIYIK**

Envoyez-moi les documents. Vous verrez que vous avez tort.

**M. BEN YAKHLEF**

Je ne vous ai pas coupé la parole, s'il vous plaît. Donc, ne me coupez pas la parole, par amabilité. Je vous remercie infiniment.

Donc, suite aux propositions faites par mes collègues, je propose que, dans un premier temps, nous mettions un repas par semaine, pour arriver à deux.

Pour moi, l'essentiel est l'avenir que nous présenterons à nos jeunes, afin de faire de Villeneuve une ville responsable pour l'avenir, pour le bien-être des animaux, le bien-être des animaux des êtres humains. Et comme l'a dit M. FAÏSSE tout à l'heure, concernant le bitume, il est essentiel d'agir pour notre bien-être. Et je pense sincèrement que si nous arrêtons de penser à des raisons partisans, comme vous venez de le faire à l'instant, M. BIYIK, nous avancerons plus facilement pour Villeneuve et les Villeneuvois.

**M. FAÏSSE**

Simplement, un petit mot. Je crois que l'on fait un procès aux protéines animales. Un enfant en croissance a besoin de protéines animales. Il ne peut pas s'en passer. C'est ce que l'on m'a appris à la faculté de médecine. On ne peut pas remplacer les protéines animales par autre chose. On ne peut donc pas avoir une alimentation strictement végétarienne. C'est un rêve.

Pour le reste, je suis d'accord, contre le plastique et pour le bio, évidemment.

**Mme la Maire**

Dans ce débat, je voudrais également dire quelques mots pour dire mon engagement total pour l'introduction du bio dans les repas. Je partage, évidemment, cette nécessité écologique et de santé, pour tous les êtres humains sur cette planète, et en particulier pour nos enfants.

Outre le bio, je suis aussi tout à fait favorable à des repas végétariens. Il me semble que cela répond, aussi, à une vraie problématique que nous rencontrons aujourd'hui dans nos cantines, où des enfants, pour des raisons de régimes alimentaires, religieuses, ou autres, ne mangent pas la viande, voire les légumes qui sont autour. Les enfants qui, aujourd'hui, sont dans ce cas n'ont pas un repas équilibré or la question de l'équilibre des repas est très importante. En regardant ces propositions qui ont été faites, je me rappelle d'une bataille que nous avons menée quand, lors de la mandature de M. Grésil, la municipalité avait voulu interdire aux enfants de chômeurs d'aller à la cantine. Nous nous étions battus pour cela, nous avons fini par obtenir gain de cause avec cette idée qu'il fallait vraiment permettre à chaque enfant d'avoir un repas équilibré. Aujourd'hui, cette question-là est posée aussi à travers la question du type de repas que nous donnons.

Je suis donc tellement convaincue de cette question, que j'ai demandé à mon administration, il y a un peu plus d'un an, de travailler sur la possibilité d'améliorer l'offre actuelle de restauration scolaire, en augmentant la proportion de bio dans les repas, en introduisant une alternative végétarienne et en limitant la question du gâchis alimentaire.

En 2017, la Direction de l'Éducation a conduit une étude en ce sens, avec une mission qui avait été donnée à une élève administratrice territoriale qui était venue à Villeneuve-Saint-Georges et dont la mission portait sur l'étude de ces possibilités.

Il en ressort que l'acteur qui assure aujourd'hui la restauration scolaire ne dispose pas, à ce jour, des capacités de production suffisantes pour permettre une diversification de l'offre pour permettre un repas de substitution végétarien tous les jours. En accord avec la majorité municipale, je m'engage donc sur ce sujet. C'est l'objet de la mission et de l'étude sur laquelle nous travaillons depuis près d'un an. Je comptais présenter les choses en fin d'année, mais il se trouve qu'avec le vœu, nous en discutons plus tôt, mais j'y suis totalement favorable.

Il faudra évidemment prendre en compte les conditions techniques et financières de cette mise en œuvre.

Les questions techniques portent également sur les capacités de production du syndicat, lequel devra évoluer. Mais s'il ne peut pas évoluer et s'il faut changer de syndicat pour proposer dans toutes les cantines scolaires deux repas il faudra effectivement que ce syndicat ait une solidité de production suffisante pour parfaire cet objectif.

Nous ne sommes donc pas au bout de ce travail-là et il faut encore le mener. Mais, pour ma part, si le syndicat auquel nous sommes adhérents s'avérait ne pas pouvoir le faire, je suis prête à ce que nous recherchions un autre syndicat qui puisse le faire.

Il convient de garder à l'esprit que proposer un repas accompagné d'un autre repas de substitution coûtera beaucoup plus cher. Il s'agit de toute une organisation et d'un coût supplémentaire. Pour le bio, il s'agit également d'un coût supplémentaire. Je pense que chacun en a conscience.

Pour moi, il est essentiel de demander à l'État des moyens financiers pour parfaire à cet objectif et il me semble qu'il est possible d'intégrer au vœu cette demande que j'ai faite au groupe France Insoumise.

Il me reste une question. En plus de ce repas de substitution, il s'agit d'avoir dans le menu de la semaine, deux menus 100 % végétariens. Telle est bien la proposition. Là, je pense que c'est compliqué. Faut-il imposer deux menus végétariens, alors que nous prévoyons un menu de substitution chaque jour, donc un menu possible de substitution chaque jour pour toutes les

familles qui le désirent. Je ne comprends donc pas pourquoi nous exigerions, en même temps, deux menus végétariens.

Mais pour essayer de faire une avancée et pour que la société avance sur la prise en compte d'une alimentation moins carnée – car telle est également la question, avec tout ce que cela veut dire sur les questions d'élevage sur notre planète – je vous propose un amendement au 4<sup>e</sup> paragraphe qui remplacerait « deux menus 100 % végétariens » (je dis bien *en plus* des repas de substitution qui seront là tous les jours) par la formule « au moins un menu ». Cela permettrait une certaine souplesse pour l'évolution future. De plus, cela nous permettrait également :

- de tenir compte du cadre légal à respecter ;
- d'aller jusqu'au bout de ce travail sur les besoins nutritionnels des enfants, avec des repas équilibrés.

**M. BEN YAKHLEF**

Notre proposition est donc un repas aujourd'hui, et quand la loi sera votée par le Parlement, par le Sénat et par la Commission mixte des deux chambres, nous passerons à deux repas. Je suis progressiste, avant-gardiste, et à mes yeux, je pense qu'il faut aller au-delà de la loi. Aujourd'hui, la loi, c'est un repas. Deux repas seraient une bonne chose et un petit pansement pour notre planète.

**Mme la Maire**

En fait, nous sommes d'accord sur un repas de substitution tous les jours, possible, végétarien. Ensuite, j'ai proposé la formulation « au moins un repas », mais toi, tu proposes la formulation « un repas » puis « deux », c'est-à-dire, pour aller vers deux ? Très bien. Pour ma part, je suis d'accord, si les groupes de la majorité, pour le moins, sont d'accord, c'est bon.

**M. BEN YAKHLEF**

J'aimerais, si possible, avoir une copie du rapport qui a été fait.

**Mme la Maire**

Oui. D'accord. J'ai également vu que vous aviez beaucoup travaillé. S'il y a une production, cela m'intéresse évidemment.

**M. BEN YAKHLEF**

L'Association Végétarienne de France et Green Peace seront prochainement à Villeneuve-Saint-Georges pour parler avec nous de ces sujets-là. Ils seraient intéressés pour travailler avec les conseils des écoles, les parents d'élèves, l'administration et la municipalité, afin de présenter leur programme, leur projet pour un meilleur avenir, ainsi que les recommandations faites par l'OMS en octobre 2017.

**Mme la Maire**

Là encore, nous partageons cette idée de travailler avec l'ensemble des acteurs, les parents, la communauté éducative. Tout cela va dans le bon sens.

**M. FAÏSSE**

Mme la Maire, les repas de substitution existent déjà.

**Mme la Maire**

Les repas de substitution végétariens n'existent pas pour l'instant.

**M. FAÏSSE**

Ça existe. Par exemple, si un menu à base de porc est proposé, un autre menu sans porc est proposé.

**Mme la Maire**

Oui. Il y a quelques années, il était demandé aux villes d'avoir un repas de substitution lorsqu'il y avait du porc. Cela est donc intégré dans la restauration.

**M. FAÏSSE**

D'accord.

**Mme la Maire**

Mais aujourd'hui, nous avons également des demandes de repas de substitution, pas uniquement lorsqu'il y a du porc, mais quand il y a de la viande « tout court ». Car une partie de la population mange de la viande hallal ou de la viande casher. Ce n'est donc plus seulement lorsqu'il y a du porc que la question d'un repas de substitution est posée, mais plus globalement, lorsqu'il y a de la viande. Après, il y a aussi du poisson, des œufs, et sur l'ensemble de la semaine, il n'y a pas que de la viande. Nous nous retrouvons donc avec des enfants qui ne mangent pas de viande et qui n'ont pas, de fait, de repas équilibré.

Je partage assez les propos de Mohamed sur le bio et sur le végétarien. Mais je ne veux pas non plus obliger tout le monde à manger végétarien. Il faut qu'il y ait de la place pour tout le monde. C'est la raison pour laquelle nous sommes sur la possibilité d'un repas de substitution chaque jour. Mais si nous nous mettons d'accord sur ta formulation « un repas, puis deux », cela me convient.

**Mme MORO**

Je voudrais juste préciser qu'il existe quand même des protéines végétales et que le fait de ne pas manger de viande ou très peu n'est pas un facteur de mauvaise santé.

**Mme la Maire**

Je ne veux pas imposer du porc ou de la viande aux familles et je crois que cela vaut aussi pour les repas végétariens. Nous devons être vigilants là-dessus. Là, nous sommes sur une proposition qui peut convenir à tout le monde. Nous allons dans ce sens-là.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Sabah CABELLO SANCHEZ, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME s'étant abstenus, Birol BIYIK et Yannick PILATTE n'ayant pas pris part au vote,

S'engage à réaliser dans les meilleurs délais une cartographie de l'alimentation des écoliers en et hors période scolaire en collaboration avec les familles et le milieu enseignant,

S'engage à la mise en place d'un groupe d'étude chargé de favoriser la mise en place d'une restauration publique de qualité à prix abordable,

S'engage par ailleurs à réaliser des actions de sensibilisation des écoliers et de leurs familles sur les thématiques concernant une alimentation saine et équilibrée, l'alimentation végétarienne et carnée de qualité. Ces actions trouveront une apogée lors de la semaine du goût,

S'engage, une fois ces actions menées, à la mise en place d'au moins un menu 100 % végétarien pour tous par semaine dans les restaurants scolaires de notre ville,

S'engage à proposer à chaque repas une alternative végétarienne de qualité pour les enfants et parents le souhaitant,

S'engage, dès à présent, à ce que le SIRM valorise les produits issus de l'agriculture raisonnée pour qu'ils composent rapidement 100 % des repas,

S'engage également à l'introduction, dans les meilleurs délais, d'au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants scolaires de notre ville, associée à une favorisation des circuits courts et de produits bio locaux,

S'engage dans le refus du plastique comme contenant dans les restaurants scolaires et la restauration collective de notre ville,

S'engage sans que cela ne conditionne les engagements municipaux, à signer et à diffuser largement la pétition lancée par la « Fondation Nature et Homme » (créée par Nicolas Hulot) demandant au gouvernement d'inscrire un Bonus de 20 euros par an et par enfant dans le prochain budget de l'État.

- **Vœu pour l'instauration du permis de louer à Villeneuve-Saint-Georges**

#### **M. POIRET**

Il s'agit d'un vœu pour favoriser la mise en place, au sein de notre commune, d'un dispositif appelé « le permis de louer ». Ce dispositif, instauré par la loi Alur, permet aux communes de soumettre les logements en location à une procédure d'habilitation. Le propriétaire fait une demande auprès de la commune qui vérifie l'état de décence de l'habitation. Si l'habitation n'est pas salubre, la commune impose au propriétaire un certain nombre de travaux afin de rendre ce logement digne. Notre commune est particulièrement concernée dans certains quartiers par ces logements privés « indignes », que ce soit par vétusté ou par le manque d'un certain nombre d'infrastructures.

Il s'agit donc de favoriser, pour la plupart des locataires de notre municipalité, un certain nombre de mesures assurant un logement plus digne et plus salubre.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'une part, de déclarer son intérêt pour ce dispositif, et également de demander au gouvernement de donner aux communes et aux EPCI les moyens de mettre en place ce dispositif, lequel est relativement lourd en termes de fonctionnement. En effet, à chaque fois qu'un logement est en location, il faut déposer une demande qui doit être traitée très rapidement. Il s'agit également de solliciter l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour organiser une réunion de coordination, afin de fédérer la diversité des acteurs locaux et nationaux investis dans la lutte contre l'habitat indigne.

#### **Mme DINNER**

Comme il a été expliqué, il s'agit pour les communes qui le souhaitent d'obliger les propriétaires à demander une autorisation avant de mettre leur logement en location. Mais c'est également, aussi, convaincre les bailleurs privés d'être moins « vautours » et plus soucieux de leurs responsabilités à l'égard de leurs locataires. Faute de disposer des moyens supplémentaires nécessaires, dans un contexte de baisse de nos ressources, cela ne doit pas

nous détourner de nos objectifs et des valeurs que nous défendons. C'est pourquoi le groupe France Insoumise Citoyennes Citoyens s'associe au vœu et le votera.

En effet, la plupart des villes craignent, à l'instar de l'encadrement des loyers, que ce dispositif fasse fuir les investisseurs, car il donne la possibilité de réglementer la location de logements privés. C'est faux et nous le prouvons ce soir, avec ce vœu à Villeneuve-Saint-Georges.

Pour finir, ce permis de louer est une nouvelle étape contre les bailleurs indélicats et les marchands de sommeil. Mais beaucoup reste encore à faire, pour ne plus être obligé de sans cesse rappeler « un toit, c'est un droit », « un logement décent pour tous, c'est aussi un droit ».

### **Mme CHEBAANE**

Ce vœu est aussi pour nous l'occasion, au-delà du travail sur « le permis de louer » engagé depuis de longs mois par nos services, de parler aussi de la loi Elan, ou plutôt, le logement sacrifié au profit des promoteurs. Tous les militants du droit au logement, en passant par les architectes, les professionnels du bâtiment, sont contre la loi Elan, car elle cumule à merveille des reculs sociaux que la droite a tant rêvés. Et si nous nous référons au programme de M. FILLON en 2017, « le Nouveau Monde », c'est donc un mauvais recyclage : assouplissement de la loi SRU, des dérogations multiples, des programmes qui se cumulent, à l'abandon voulu par la Région dirigée par Mme PÉCRESSE pour la rénovation et le développement de nos quartiers.

L'édifiant passage de 100 % de logements neufs accessibles à 20 % provoque la colère des personnes à mobilité réduite et personnes âgées. Après les retraités, M. MACRON s'attaque aux personnes porteuses de handicaps, qui elles aussi, apparemment coûtent trop cher.

À Villeneuve-Saint-Georges, il n'y a pas de doute sur le haut niveau de logements accessibles que nous maintenons dans le parc social avec notre OPH et avec les bailleurs sociaux. Tous les projets engagés l'attestent. Reste que notre pays vient de franchir la barre des 2 millions de demandeurs de logements sociaux. C'est aussi le bilan des quinze dernières années de politique du logement et des ministres successifs.

Le permis de louer demande une structuration forte pour son effectivité et surtout une justice opérationnelle, ce qui est encore loin d'être le cas. Je sais que nous nous nourrissons des expériences des premières collectivités engagées sur le sujet, je pense à Gennevilliers, à Saint-Denis et aux grandes villes qui rencontrent des difficultés similaires aux nôtres. C'est essentiel. Notre ville n'en peut plus de la plaie quotidienne que sont les marchands de sommeil et autres agences peu regardantes avec la loi et les droits humains.

Là encore, le travail de qualité accompli par le service Logement et le SCHS de notre commune est à saluer.

Ce nouvel engagement nous demandera de la ténacité pour que la chaîne coercitive enclenchée soit efficace, associée à tous les dispositifs que nous avons déjà déployés. Je pense notamment au PNRQAD, qui est un cas concret et exemplaire.

### **Mme la Maire**

J'aimerais dire quelques mots sur ce vœu, qui, je crois, ne pose pas de problème à la majorité municipale. Cela correspond à quelque chose qui nous tient à cœur à Villeneuve-Saint-Georges, à savoir la lutte contre les marchands de sommeil qui est vraiment au cœur de notre action. Ce permis de louer, inscrit dans la loi, est donc une avancée, mais comme tout outil, il

demande aussi des moyens afin d'être mis en œuvre. J'aimerais donc apporter quelques précisions.

C'est en 2017, dès l'entrée en application de ces dispositions, que j'ai souhaité l'étude de la possibilité de son application à Villeneuve-Saint-Georges. De même, ce souhait a été également émis par l'exécutif au niveau du territoire, puisqu'aujourd'hui, c'est le territoire qui a la compétence en matière d'habitat.

C'est donc aussi dans le cadre de la prise de la compétence habitat par le territoire qu'un dispositif est aussi en cours d'élaboration pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Je parlais donc des moyens pour le mettre en œuvre. Tout simplement, la collectivité doit disposer de la capacité à enregistrer, classer, transmettre les déclarations ou les demandes d'autorisation, ce qui veut dire un ou plusieurs postes dédiés (s'agissant de Villeneuve-Saint-Georges, compte tenu de l'ampleur de la problématique des marchands de sommeil, c'est au moins un sinon plusieurs). De plus, si nous voulons que les dispositions soient efficaces, nous devons être en capacité de faire des contrôles effectifs dans les délais impartis. Et à cet égard, il faut savoir que les délais impartis sont aujourd'hui d'un mois, ce qui est très court.

Il faut savoir que le SCHS correspond à une compétence déconcentrée de l'État et qu'à ce titre, la commune touche une dotation. Pour vous donner une idée de l'insuffisance de cette dotation, celle-ci n'a pas été réévaluée depuis 1984. C'est donc dire l'importance de cette question. Et, autre élément de comparaison, cette dotation est la même à Villeneuve-Saint-Georges que dans une ville comme Nogent ou Charenton.

Nous avons donc vraiment besoin d'avoir les pouvoirs suffisants pour contraindre les marchands de sommeil, dans le cadre de ce permis de louer.

J'aimerais dire également que les marchands de sommeil doivent vraiment être contraints financièrement. S'ils ne le sont pas, je crois que nous n'aurons pas d'efficacité au niveau de la mesure.

J'en profite pour vous dire une avancée : la création d'un GLTD, un groupe local de traitement local de la délinquance. Et pour le coup, cette fameuse délinquance vise les marchands de sommeil. Ce GLTD est sous la présidence du Procureur de la République. Nous avons déjà eu deux réunions avant l'été. Nous commençons donc à travailler sur cette question avec tout un tas de services de l'État, les services des douanes, et là aussi, j'espère que nous pourrons avancer sur le sujet.

### **Mme DINNER**

Je ne voudrais pas que nous laissions penser que le logement insalubre est dans le logement social. Nous sommes bien dans le logement privé. C'est une parenthèse, mais c'est important.

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN et Kristell NIASME s'étant abstenus,

Demande au gouvernement de donner aux communes et EPCI les moyens relatifs à la mise en application du « permis de louer » et de la lutte contre l'habitat indigne,

Se déclare favorable et prêt à mettre en place le « permis de louer » sur son territoire,

Sollicite l'EPT 12 Grand Orly Seine Bièvre, pour organiser une réunion de coordination afin de fédérer la diversité des acteurs locaux et nationaux investis dans la lutte contre l'habitat indigne.

\*\*\*

La séance est levée à 22 h 30

## Index

*Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'exactitude ou l'orthographe des termes suivants :*

Hugues Allec .....31            STRAT..... 7